

Bruxelles, le 13 novembre 2025
(OR. en)

15387/25

AG 180
POLGEN 200
FREMP 331
JAI 1675
DISINFO 99
HYBRID 146
AUDIO 110
EDUC 444
JEUN 235
CULT 127
COMPET 1160

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 12 novembre 2025

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

Objet: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET
AU COMITÉ DES RÉGIONS
Bouclier européen de la démocratie: renforcer la position de
démocraties fortes et résilientes

Les délégations trouveront ci-joint le document JOIN(2025) 791 final.

p.j.: JOIN(2025) 791 final



LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 12.11.2025
JOIN(2025) 791 final

**COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

**Bouclier européen de la démocratie: renforcer la position de démocraties fortes et
résilientes**

«[C]’est en démontrant que la démocratie fonctionne et qu’elle sert véritablement les citoyens que nous pourrons bâtir une Union plus forte. L’Europe ne peut être en bonne santé que si la démocratie l’est aussi.»

M^{me} Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, prix international Charlemagne

1. Introduction

La démocratie est la pierre angulaire de l’Union européenne et est essentielle à la consolidation de la **paix**, de la **sécurité**, de la **prospérité économique**, de la **compétitivité** et de la **cohésion sociale**. Des citoyens libres, des élections libres et régulières, des médias libres et des institutions et des processus démocratiques solides constituent les fondements de la démocratie. Plus qu’un système de gouvernance, la démocratie est notre mode de vie: elle garantit nos droits et nos libertés, protège l’égalité devant la loi, promeut des sociétés ouvertes et justes et veille à ce que les personnes au pouvoir puissent être tenues responsables. Les citoyens de l’Union considèrent le respect de l’UE pour la démocratie, les droits de l’homme et l’état de droit comme son principal atout¹.

À une époque marquée par des confrontations géopolitiques croissantes, des conflits internationaux et régionaux, ainsi que des bouleversements technologiques, nos démocraties sont soumises à des pressions internes et externes. Les régimes autoritaires considèrent les démocraties comme une menace et déploient des tactiques de plus en plus agressives, notamment en s’appuyant sur des intermédiaires étatiques ou non étatiques, pour les affaiblir. Alors que la démocratie vise à rassembler les points de vue différents au sein de la société et à trouver des solutions communes, les régimes autoritaires cherchent à créer des divisions ou à les accroître, à instrumentaliser les conflits, à discréditer les acteurs démocratiques, en particulier les médias libres et la société civile, et à compromettre la tenue d’élections libres et régulières. Leur objectif est d’éroder la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques et dans la capacité de la démocratie à produire des résultats pour les citoyens.

Il s’agit là d’une préoccupation pressante pour l’UE, son voisinage et les démocraties du monde entier. Il est essentiel de soutenir les pays candidats à l’adhésion à l’UE et les candidats potentiels dans leurs efforts pour renforcer et consolider la démocratie. Certains ont été la cible de tentatives de déstabilisation et d’ingérence massives. Outre sa guerre d’agression brutale contre l’Ukraine, la Russie intensifie aussi ses attaques hybrides et mène une lutte d’influence contre l’Europe. Les tactiques utilisées ont de profondes répercussions sur la structure de nos sociétés et peuvent avoir des effets durables. En diffusant des discours trompeurs, incluant parfois la manipulation et la falsification de faits historiques, elles tentent d’éroder la confiance dans les systèmes démocratiques.

Ces menaces ne sont pas isolées, mais se nourrissent d’autres problèmes importants auxquels la démocratie est confrontée aujourd’hui et les aggravent. Il s’agit notamment de la montée de l’extrémisme et de la polarisation, du recul de la confiance et de l’engagement, des menaces pour l’intégrité des élections et la pluralité du débat public et de la liberté d’expression, ainsi que de la

¹ Selon l’enquête Eurobaromètre Flash 550 «Défis et priorités dans l’UE» de juillet 2024, le premier atout majeur de l’UE désigné par les Européens était le respect de la démocratie, des droits de l’homme et de l’état de droit (38 %).

détérioration de l'environnement dans lequel opèrent les journalistes et la société civile². Ces problèmes s'inscrivent dans le contexte d'une transformation numérique profonde de nos sociétés, qui a modifié le déroulement du débat public, la circulation des informations et l'engagement des citoyens dans la sphère publique. Les citoyens se sont ainsi vu offrir de nouvelles possibilités non négligeables d'accéder librement à l'information, d'exprimer leur opinion et de participer à la vie publique et au débat démocratique. Toutefois, cette transformation a également révélé et créé de nouvelles vulnérabilités. Les opinions des citoyens sont de plus en plus influencées par des sources personnalisées reposant sur des algorithmes, qui limitent l'espace commun disponible pour un débat démocratique. Les plateformes de médias sociaux ont également une incidence sur la durabilité des modèles de recettes des médias. Les avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) peuvent également avoir de graves répercussions sur l'espace démocratique, y compris les processus électoraux.

La protection de la démocratie et le renforcement de la résilience démocratique des citoyens, des sociétés et des institutions constituent un effort collectif urgent, qui nécessite une approche pangouvernementale et englobant l'ensemble de la société. Cet effort est nécessaire non seulement pour préserver les valeurs de l'UE, mais aussi pour garantir la sécurité de l'Europe et préserver son indépendance, sa liberté et sa prospérité. Les institutions de l'UE, les États membres, les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les candidats potentiels, la société civile et le secteur privé ont chacun un rôle crucial à jouer, guidés par nos valeurs communes. Nos citoyens et leurs libertés doivent être au cœur de cette action.

2. Le bouclier européen de la démocratie

Les démocraties, dans l'ensemble de l'UE et dans le monde, sont de plus en plus conscientes des problèmes communs auxquels elles sont confrontées, et des mesures sont déjà prises à tous les niveaux. Les États membres ont mis en place de nouveaux organes et de nouvelles capacités pour renforcer leur résilience démocratique nationale. Les acteurs politiques et une vaste communauté de citoyens et de groupes actifs ont pris la direction de l'appel à l'action et contribuent à apporter une réponse.

L'UE a mis en place un cadre stratégique et juridique solide, ancré dans le plan d'action pour la démocratie européenne de 2020³ et dans le train de mesures de défense de la démocratie adopté en 2023⁴, afin de contribuer à coordonner, mobiliser, compléter et renforcer cet effort collectif.

S'appuyant sur ce cadre, avec le bouclier européen de la démocratie, la Commission et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité présentent un ensemble

² Rapport de prospective stratégique 2025 intitulé «Résilience 2.0: donner à l'UE les moyens de prospérer malgré les turbulences et les incertitudes», COM(2025) 484 final, et «Rethinking societal resilience in a time of polycrisis», <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC142772>.

³ Communication de la Commission européenne relative au plan d'action pour la démocratie européenne, COM(2020) 790 final.

⁴ Communication de la Commission européenne relative à la défense de la démocratie, COM(2023) 630 final. Dans le cadre de ce train de mesures, la Commission a proposé une directive sur les activités de représentation d'intérêts menées pour le compte de pays tiers, actuellement examinée par les colégislateurs.

de nouvelles mesures dans trois domaines prioritaires, visant à renforcer la position de démocraties fortes et résilientes:

- **en améliorant l'appréciation de la situation et en soutenant la capacité de réaction afin de préserver l'intégrité de l'espace de l'information;**
- **en renforçant les institutions démocratiques, le caractère libre et régulier des élections ainsi que la liberté et l'indépendance des médias;**
- **en accroissant la résilience de la société et l'engagement des citoyens.**

Afin de favoriser l'amélioration de la coopération et de la coordination concernant plusieurs aspects relevant de ces domaines prioritaires, un **Centre européen pour la résilience démocratique** (ci-après le «centre») rassemblera l'expertise et les capacités des États membres, des pays candidats à l'adhésion à l'UE et des candidats potentiels, ainsi que des institutions, organes et organismes de l'UE, y compris le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), le cas échéant. Le centre facilitera le **partage d'informations** et **soutiendra la coopération opérationnelle et le renforcement des capacités** afin de faire face à des menaces communes en évolution, en particulier les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et la désinformation. Son objectif sera d'améliorer l'appréciation de la situation et la capacité d'anticiper et de détecter les menaces, de mettre au point un système d'alerte précoce solide et coordonné et de soutenir la capacité de réaction rapide. Le centre contribuera également à la sensibilisation afin de préparer les sociétés et les institutions et de leur donner les moyens d'agir, en les rendant plus résilientes face à la manipulation de l'information et à la désinformation. Ses travaux aideront à consolider l'approche de l'UE englobant l'ensemble de la société et visant à améliorer la préparation, à sensibiliser et à renforcer la résilience démocratique.

Le **bouclier européen de la démocratie** contribuera à renforcer nos démocraties et à donner aux Européens les moyens d'exercer leurs droits, de se forger des opinions et de les exprimer librement, ainsi que d'avoir le pouvoir d'agir et de participer activement et en toute sécurité à la vie démocratique de l'Union. Ses actions renforceront les institutions démocratiques, protégeront l'intégrité des élections et soutiendront la liberté et le pluralisme des médias, de sorte que nos démocraties restent fortes, ouvertes et pluralistes, et fondées sur la confiance des citoyens. Il sera mis en œuvre en synergie avec le programme de l'UE en matière de sécurité, de défense et de préparation⁵ et en cohérence avec l'action extérieure de l'UE de manière plus générale.

2.1. Un nouveau Centre européen pour la résilience démocratique: améliorer l'appréciation de la situation et renforcer la résilience de la société

Le renforcement de la résilience démocratique nécessite des efforts accrus à tous les niveaux de gouvernement, au sein des institutions de l'UE, des États membres et de la société dans son ensemble. Ces efforts coordonnés doivent **se concentrer sur l'amélioration de l'appréciation de la situation** et de la **capacité collective à anticiper et à détecter les menaces et à y réagir**, ainsi que sur le

⁵ Commission européenne 2025: livre blanc conjoint intitulé «Préparation de la défense européenne à l'horizon 2030», JOIN(2025) 120 final; stratégie européenne pour une union de la préparation, JOIN(2025) 130 final; ProtectEU: une stratégie européenne de sécurité intérieure, COM(2025) 148 final.

renforcement de la résilience démocratique. Un travail considérable a déjà été accompli pour relever ces défis, avec l'émergence d'outils et de structures tant au niveau national qu'au niveau européen⁶ et l'obtention de résultats importants.

Toutefois, bon nombre de ces structures ne concernent que des domaines et des communautés spécifiques, utilisent des méthodes différentes et, souvent, offrent une capacité de réaction limitée et n'ont que des liens limités avec le travail des autorités compétentes au niveau national et au niveau de l'UE. Il est essentiel que ces efforts soient réunis; des liens plus étroits doivent être encouragés afin d'améliorer l'appréciation de la situation et la capacité collective de l'UE à surveiller, détecter et anticiper les campagnes de manipulation de l'information et de désinformation⁷.

Pour répondre à ces besoins, la Commission mettra en place un **Centre européen pour la résilience démocratique**. Le centre offrira un cadre pour renforcer la coordination et le partage d'informations entre les institutions, organes et organismes de l'UE et les États membres et soutenir la coopération opérationnelle et le renforcement des capacités. Cela facilitera une approche plus intégrée et plus efficace pour améliorer l'appréciation de la situation et mettre au point un système d'alerte précoce solide et coordonné capable de soutenir la capacité de réaction. Les travaux du centre contribueront également à la sensibilisation afin de préparer les citoyens, la société et les institutions, de leur donner les moyens d'agir et de les rendre plus résilients.

Le centre fonctionnera principalement comme une plateforme spécifique pour les échanges et la coopération opérationnelle entre les institutions de l'UE et les États membres. Il mettra en relation les réseaux et structures existants travaillant sur la prévention, la détection et l'analyse des menaces ainsi que la réaction à celles-ci dans l'espace de l'information, et s'emploiera à élaborer des approches, des pratiques et des méthodes communes et à échanger des données et des analyses pertinentes. Il promouvra des activités de formation et de renforcement des capacités. Il pourrait également fournir des conseils sur des instruments de réponse, des stratégies, des procédures opérationnelles standard, des protocoles ou des exercices communs. Le centre bénéficiera du soutien du système d'alerte rapide, qui est un mécanisme mis en place pour échanger des informations sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et la désinformation entre les institutions de l'UE et les États membres, et travaillera en étroite coordination avec celui-ci.

Une **plateforme des parties prenantes**, destinée aux parties prenantes non institutionnelles indépendantes, sera mise en place afin de permettre à un large éventail de parties prenantes et de communautés concernées d'apporter leur contribution et d'intégrer ces contributions dans les travaux du centre. Cette plateforme réunira des parties prenantes telles que des organisations de la société

⁶ Plusieurs cadres, structures et outils existent déjà au niveau de l'UE et au niveau national pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et contre la désinformation et, plus généralement, pour renforcer la résilience de la société. Au niveau de l'UE, il s'agit, entre autres, du système d'alerte rapide de l'UE géré par le SEAE, du réseau interne de la Commission contre la désinformation, d'EUvsDisinfo, de l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO), des tables rondes électorales au titre du règlement sur les services numériques et des travaux du réseau européen de coopération en matière d'élections (ECNE). Des structures spécifiques existent également au niveau national, telles que Viginum en France et l'Agence suédoise de défense psychologique, ou l'approche englobant l'ensemble de la société en matière de résilience démocratique déployée par la Finlande.

⁷ Comme le préconisent les conclusions de la présidence de mai 2025 sur le renforcement de la résilience démocratique — <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/05/27/presidency-conclusions-on-strengthening-eu-democratic-resilience/>.

civile, des groupes de réflexion, des chercheurs et des universitaires, des vérificateurs de faits et des fournisseurs de services de médias. Dans le plein respect de l'indépendance de tous les participants, elle facilitera l'échange d'informations, d'expertise et de conseils et s'appuiera progressivement sur les communautés de parties prenantes existantes, telles que l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO), et sur de nouvelles communautés, telles que le réseau européen de vérificateurs de faits et le futur cadre commun de soutien à la recherche. La plateforme soutiendra la diffusion de la recherche et d'autres résultats et encouragera les échanges entre les différentes parties prenantes.

Le centre **respectera pleinement les compétences de l'Union et les compétences au niveau national** ainsi que l'indépendance des structures existantes aux niveaux national et de l'UE. Son développement **se fera progressivement**, sur la base de la participation volontaire des États membres, ainsi que de **leurs contributions et de leurs besoins en matière de soutien et de coopération**, afin de garantir qu'il apporte le meilleur soutien aux autorités nationales et conjointement au niveau de l'UE. S'appuyant sur le soutien continu de l'UE et sur les relations avec les partenaires internationaux⁸, le centre sera également ouvert aux pays candidats à l'adhésion à l'UE et aux candidats potentiels associés afin de les soutenir et de favoriser l'apprentissage mutuel. Une coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs pourrait également être prévue.

Les travaux menés dans le cadre du centre compléteront d'autres mesures proposées pour préserver l'intégrité de l'espace de l'information, renforcer l'intégrité des élections, favoriser la liberté et le pluralisme des médias et accroître la résilience globale de la société en donnant aux citoyens les moyens d'agir et en les mobilisant, et seront réalisés en synergie avec ces mesures.

2.2. Préserver l'intégrité de l'espace de l'information

Il est essentiel de renforcer l'intégrité de l'espace de l'information afin d'aider chaque membre de la société à accéder à des informations fiables et crédibles, à exercer ses droits démocratiques et à nouer un dialogue constructif avec les institutions et les communautés. La transparence, la responsabilité et l'intégrité dans l'espace de l'information sont essentielles pour garantir que la voix des citoyens est entendue, pour leur donner les moyens d'être des citoyens actifs et pour renforcer et maintenir leur confiance dans les processus démocratiques.

Les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger⁹ et les campagnes de désinformation visent précisément à saper la confiance du public dans l'espace de l'information et les institutions démocratiques tout en amplifiant les clivages sociétaux¹⁰. Elles sont

⁸ Le G7, l'OTAN, les Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ou le Conseil de l'Europe.

⁹ La manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger désignent un comportement qui menace les valeurs, les procédures et les processus politiques ou qui est susceptible de leur nuire. Ces activités ont un caractère manipulateur et sont menées de façon délibérée et coordonnée. Les auteurs de ces activités peuvent être des acteurs étatiques ou non étatiques, y compris leurs intermédiaires à l'intérieur et à l'extérieur de leur propre territoire.

¹⁰ Les réponses à la consultation publique ouverte menée par la Commission pour préparer le bouclier de la démocratie montrent que les répondants considèrent l'utilisation non authentique des médias sociaux et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger comme figurant parmi les risques les plus importants pour la démocratie. En outre, une enquête Eurobaromètre spéciale [référence: EB spécial 568] a révélé, en 2025, que les répondants considèrent les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et la désinformation comme un défi majeur pour la démocratie, parallèlement à la méfiance croissante à l'égard des institutions et processus démocratiques. La même enquête Eurobaromètre montre que plus de sept Européens sur dix craignent que les décisions des électeurs soient fondées sur la désinformation.

rendues possibles par la prolifération de nouvelles techniques de manipulation en ligne. Il s'agit notamment de l'utilisation non authentique des médias sociaux¹¹, de faux comptes de médias sociaux, de sites internet conçus pour imiter des sources officielles, de l'amplification artificielle de contenus clivants, de l'utilisation de contenus synthétiques tels que les hypertrucages et d'autres contenus générés par l'intelligence artificielle (IA). Leur propagation repose souvent sur des comportements non authentiques tels que les faux comptes, l'amplification générée par l'IA et les bots et les engagements artificiels. Ces opérations coordonnées, qui s'inscrivent souvent dans le cadre de campagnes hybrides plus larges, sont de plus en plus sophistiquées et décentralisées, et peuvent impliquer des réseaux qui opèrent sur plusieurs plateformes et sur plusieurs territoires, souvent sous le voile de l'anonymat, ce qui rend particulièrement difficile leur détection, leur attribution et leur neutralisation efficace.

Pour remédier à ces problèmes, l'UE a mis en place une législation spécifique. Le **règlement sur l'IA**¹² établit des obligations de transparence pour les fournisseurs et les déployeurs de certains systèmes d'IA, y compris l'obligation de permettre la détection et de faire mention du fait que des contenus ont été générés ou manipulés artificiellement, et une obligation d'étiquetage concernant les hypertrucages et certaines autres publications générées par l'IA sur des questions publiques. Le **règlement sur les services numériques**¹³ (DSA) contribue également à renforcer l'intégrité de l'espace de l'information, en réglementant les responsabilités et en exigeant des fournisseurs de très grandes plateformes en ligne (TGPL) et de très grands moteurs de recherche en ligne (TGMRL) qu'ils atténuent les risques systémiques pour la société et la démocratie découlant de leurs services, dans le plein respect de la liberté d'expression des utilisateurs. Le DSA renforce la transparence des algorithmes, en donnant aux utilisateurs les moyens de contrôler la manière dont les systèmes de recommandation influencent les contenus qu'ils voient en ligne et en permettant aux chercheurs d'accéder aux données des plateformes. Le DSA confère également à la Commission le pouvoir de contrôler la conception des systèmes algorithmiques, avec le soutien du Centre européen pour la transparence des algorithmes (ECAT). La mise en œuvre et l'application de ce règlement sont des priorités essentielles, et plusieurs procédures relatives à certains fournisseurs de très grandes plateformes en ligne concernant l'évaluation et la gestion des risques systémiques pour le débat public et les processus électoraux sont en cours. Plus généralement, la Commission continuera de surveiller et de faire respecter les obligations au titre du DSA et dialoguera avec les parties prenantes pour veiller à ce que ces obligations soient respectées¹⁴.

Afin de prévenir et de traiter les incidents majeurs et les ingérences dans l'environnement de l'information, en collaboration avec le comité européen des services numériques, la Commission préparera un **protocole d'incident et de crise au titre du DSA**¹⁵. Cela facilitera la coordination entre

¹¹ Logiciels automatisés conçus pour effectuer des tâches répétitives sur un réseau, imitant souvent de véritables utilisateurs.

¹² Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle, JO L 2024/1689 du 12.7.2024. Il sera applicable à partir du 2 août 2026.

¹³ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques, JO L 277 du 27.10.2022, p. 1.

¹⁴ Conformément à l'article 91, paragraphe 2, du DSA, au plus tard le 17 novembre 2027, puis tous les cinq ans, la Commission évaluera le DSA et fera rapport au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen.

¹⁵ L'article 48 du DSA prévoit une procédure spécifique pour l'établissement d'un tel protocole.

les autorités compétentes et garantira des réactions rapides aux opérations d'information à grande échelle et potentiellement transnationales. Ce protocole tiendra compte des autres mécanismes de crise en place, notamment le schéma directeur en matière de cybersécurité¹⁶, et fonctionnera parallèlement à ceux-ci, afin de veiller à ce que les actions soient coordonnées et cohérentes; la législation pertinente de l'UE¹⁷ sera également prise en considération. Les échanges entre ces mécanismes pourront être soutenus par le Centre européen pour la résilience démocratique et sa plateforme des parties prenantes.

Le **code de bonnes pratiques en matière de désinformation**, soutenu par une task-force collaborative, fournit un ensemble solide d'engagements et de mesures détaillées qui, pris ensemble, contribuent à atténuer les risques liés à la désinformation, tout en préservant pleinement la liberté d'expression, par exemple au moyen d'outils améliorés permettant aux utilisateurs de reconnaître, de comprendre et de signaler la désinformation et de donner aux chercheurs les moyens d'agir. Il est également utile pour déterminer le respect des obligations relatives aux **risques systémiques liés à la désinformation** pour les fournisseurs de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne qui adhèrent et se conforment aux engagements qu'il contient¹⁸. La Commission évaluera les niveaux d'engagement des différents signataires du code et leur mise en œuvre. Si nécessaire, elle tiendra des dialogues réglementaires avec ces signataires au titre du DSA et décidera d'autres mesures de suivi appropriées. Par exemple, elle collaborera avec les signataires afin d'intensifier leurs efforts en ce qui concerne la **transparence des systèmes de recommandation** et de **démonétiser la désinformation**¹⁹, notamment pour supprimer les incitations financières à la désinformation résultant des recettes publicitaires²⁰ et pour élaborer des indicateurs pertinents pour mesurer les efforts déployés par les plateformes à cet égard²¹.

La Commission étudiera également d'autres mesures possibles avec les signataires du code. Il pourrait s'agir notamment de moyens d'améliorer la détection et l'**étiquetage des contenus générés et manipulés par l'IA** qui circulent sur les services de médias sociaux²² et d'**outils volontaires de vérification des utilisateurs**²³. Ces mesures seraient complémentaires du règlement sur l'IA et d'autres règles pertinentes de l'UE. Les **portefeuilles européens d'identité numérique**, qui seront mis à la disposition des citoyens et résidents de l'UE d'ici la fin de 2026, pourraient faciliter ces mesures et promouvoir la confiance et la sécurité dans les interactions en ligne en permettant une identification et une authentification sécurisées²⁴.

¹⁶ Règlement délégué de la Commission du 1^{er} juillet 2025 [C(2025) 4340 final] et article 40 du DSA.

¹⁷ Telle que la directive SRI 2, le règlement sur la cybersécurité, le règlement sur l'IA, le règlement sur la publicité à caractère politique et le règlement relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne.

¹⁸ Voir l'avis de la Commission — Évaluation du code de bonnes pratiques en matière de désinformation, C(2025) 1008 final, <https://ec.europa.eu/newsroom/dae/redirection/document/112679>.

¹⁹ Sur la base de l'engagement n° 19 du chapitre «Donner des moyens d'agir aux utilisateurs» et de l'engagement n° 1 du chapitre «Contrôle des placements de publicité» du code de bonnes pratiques en matière de désinformation.

²⁰ Pour ceux qui diffusent systématiquement de la désinformation.

²¹ Sur la base de l'engagement n° 41 du chapitre «Suivi du code de bonnes pratiques en matière de désinformation en lien avec les indicateurs structurels».

²² Sur la base de l'engagement n° 15 et de la mesure 15.1 du code de bonnes pratiques en matière de désinformation.

²³ Des solutions pourraient notamment être explorées pour aider les utilisateurs à vérifier s'ils interagissent avec un être humain (par exemple au moyen d'une icône de vérification).

²⁴ Les portefeuilles européens d'identité numérique fourniront un moyen d'identification numérique sûr, fiable et privé pour tous en Europe. Chaque État membre fournira au moins un portefeuille à l'ensemble de ses citoyens, résidents et

Les efforts déployés par les États membres pour garantir l'intégrité de l'espace de l'information pourraient être renforcés au niveau de l'UE grâce à la coordination des approches et à la mise en commun de l'expertise et des informations en s'appuyant sur la **boîte à outils existante relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger**²⁵ (ci-après la «boîte à outils FIMI»). En collaboration avec les autorités et les experts nationaux, la Commission soutiendra l'élaboration d'un **plan de lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et la désinformation**, comprenant des outils et des orientations sur les mesures d'anticipation, de détection et de réaction, ainsi qu'un mécanisme spécifique pour les échanges professionnels et le travail d'équipe afin de soutenir le renforcement des capacités nationales et l'apprentissage mutuel.

Il est essentiel de renforcer les capacités de la communauté indépendante de vérification des faits dans l'ensemble de l'UE pour renforcer la détection et la surveillance des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et des campagnes de désinformation. Un **réseau européen indépendant de vérificateurs de faits**²⁶ sera mis en place avec le soutien de la Commission et ses travaux contribueront à la plateforme des parties prenantes du Centre européen pour la résilience démocratique. Le réseau sera fondé sur les normes éthiques et professionnelles les plus élevées et fonctionnera dans l'UE et dans les pays candidats, les candidats potentiels et les pays voisins associés au **programme pour une Europe numérique**. Il renforcera les capacités de vérification des faits dans toutes les langues officielles de l'UE, en particulier dans des situations telles que les élections, les urgences sanitaires ou les catastrophes naturelles où l'accès à des informations fiables est essentiel. Par ailleurs, le réseau créera et tiendra à jour un **répertoire indépendant à des fins de vérification des faits** afin de regrouper les vérifications des faits effectuées par des organisations indépendantes, éligibles et de confiance, et facilitera l'accès des journalistes, des plateformes en ligne, des chercheurs et de la société civile aux informations vérifiées, en soutenant la collaboration transfrontière et en permettant des réactions en temps utile. Il donnera également accès à un **système de protection des vérificateurs de faits** dans l'UE contre les menaces et le harcèlement, y compris une protection juridique et psychologique. En aidant les vérificateurs de faits à atteindre un public plus large, le réseau apportera une contribution substantielle à la résilience de la société²⁷.

L'**Observatoire européen des médias numériques** (EDMO) fournit un réseau paneuropéen, indépendant et interdisciplinaire de recherche et d'analyse pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de

entreprises, ce qui leur permettra de prouver leur identité ainsi que de stocker, de partager et de signer en toute sécurité des documents numériques importants.

²⁵ Cette boîte à outils fournit un cadre d'action: https://www.eeas.europa.eu/eeas/information-integrity-and-counterering-foreign-information-manipulation-interference-fimi_en.

²⁶ Comme annoncé dans les orientations politiques 2024-2029 de la présidente de la Commission. Un appel à propositions a été lancé entre le 15 avril et le 2 septembre 2025, <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/commission-launches-eu5-million-call-strengthen-european-fact-checking-network>.

²⁷ Appel au titre de l'action préparatoire pour des projets visant à accroître la portée et l'incidence du contenu professionnel produit par des organisations indépendantes de vérification des faits dans l'UE, <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/funding/boosting-visibility-fact-checking-content-europe>.

désinformation. Dans le cadre d'un **mandat élargi**²⁸, l'EDMO sera en mesure de développer de nouvelles capacités de surveillance et d'analyse indépendantes afin d'améliorer l'appréciation de la situation, en particulier lors d'élections ou dans des situations de crise. Sa surveillance couvrira tous les États membres, les pays candidats (par exemple, l'Ukraine, la Moldavie)²⁹ et les candidats potentiels et alimentera également les travaux de la plateforme des parties prenantes du Centre européen pour la résilience démocratique.

La communauté scientifique et universitaire a également apporté des contributions pertinentes, en fournissant des analyses indépendantes et des données probantes sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation. La Commission soutiendra la mise en place d'un **cadre commun d'appui à la recherche** pour donner accès aux données et aux technologies avancées³⁰, en mettant en commun ces capacités indépendantes et en les renforçant. Ce cadre, qui s'appuiera, entre autres, sur l'accès privilégié aux données au titre du DSA et du règlement sur la publicité à caractère politique³¹, alimentera les travaux de la plateforme des parties prenantes du Centre européen pour la résilience démocratique. Il permettra de mieux comprendre la propagation des campagnes en ligne et leur incidence sur l'intégrité de l'espace de l'information. Il soutiendra la mise au point d'outils visant à faciliter la détection d'enregistrements audio, d'images et de vidéos générés ou manipulés par l'IA dans le but de déformer des faits ou de diffuser des discours de désinformation (par exemple, des hypertrucages imitant des personnalités politiques). Il permettra également de repérer de nouvelles formes de comportement coordonné non authentique, notamment par la coordination interplateformes, l'utilisation de bots ou l'amplification algorithmique.

Afin d'anticiper les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et d'y répondre avec fermeté, il est important de tirer pleinement parti de la **boîte à outils FIMI**³². Cette boîte à outils comprend un large éventail de réponses, y compris des mesures restrictives de l'Union visant des personnes et entités de pays tiers qui ont participé à des campagnes de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ciblant l'UE, les pays candidats et les candidats potentiels. Le champ d'application du régime de sanctions de l'UE visant les activités déstabilisatrices de la Russie comprend l'interdiction de diffuser le contenu des médias de propagande soutenus par le Kremlin impliqués dans des activités de manipulation de l'information

²⁸ Un appel d'offres d'un montant maximal de 2,56 millions d'EUR a été lancé au titre du programme pour une Europe numérique en juillet 2025. Voir <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/funding/commission-launches-call-continuation-european-digital-media-observatory/>.

²⁹ Un nouveau pôle EDMO, FACT, est lancé en 2025 pour lutter contre la désinformation en Ukraine et en Moldavie et bénéficie d'une subvention de l'UE d'un montant de 1,29 million d'EUR au titre du programme pour une Europe numérique (dans le cadre d'un appel à propositions plus large d'un montant de 8,8 millions d'EUR). Le projet se poursuivra jusqu'en 2027. Voir <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/projects-details/43152860/101226241>. Lien vers le nouvel appel d'offres EDMO: la Commission lance un appel en faveur de la poursuite des activités de l'Observatoire européen des médias numériques | Façonner l'avenir numérique de l'Europe.

³⁰ Comme l'accès à des ressources et logiciels en nuage partagés. Cela complétera les initiatives en cours visant à accroître la rapidité de détection et la capacité d'analyse des activités malveillantes sophistiquées (par exemple, les comportements coordonnés non authentiques) qui font souvent partie des attaques hybrides.

³¹ Règlement (UE) 2024/900 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique, JO L, 2024/900, 20.3.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/900/oj>.

³² https://www.eeas.europa.eu/eeas/information-integrity-and-counteracting-foreign-information-manipulation-interference-fimi_en.

et d'ingérence menées depuis l'étranger. D'autres mesures ont été prises tant au niveau de l'UE qu'au niveau national pour restreindre la distribution de contenus provenant de fournisseurs de services de médias malhonnêtes de pays tiers présentant des risques pour la sécurité publique, notamment en suspendant les licences des médias. Le règlement européen sur la liberté des médias³³ permet une coordination rapide et efficace des mesures prises contre ces fournisseurs par les régulateurs des médias de l'UE, réunis au sein du comité européen pour les services de médias. Afin de soutenir davantage ces régulateurs, le comité européen pour les services de médias élaborera, en concertation avec la Commission, **une liste de critères communs pour guider les régulateurs nationaux des médias** lorsqu'ils agissent pour protéger l'espace de l'information de l'UE contre les services de médias malhonnêtes de pays tiers.

Les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les campagnes de désinformation peuvent également s'appuyer sur des comportements ou des activités de nature criminelle, tels que le blanchiment de capitaux ou la criminalité organisée. L'acquis de l'UE en matière de droit pénal couvre certaines formes d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et de désinformation, et le renforcement de la coopération de l'UE dans ce domaine pourrait contribuer à mieux les combattre. **La révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust permettra d'examiner les moyens de renforcer encore l'action en ce sens.**

Dans un contexte de tensions géopolitiques et de polarisation accrue, il importe que l'UE intensifie ses efforts pour nouer des alliances avec des pays et des partenaires régionaux partageant les mêmes valeurs. Le soutien aux acteurs démocratiques et à l'intégrité des écosystèmes d'information dans le monde entier profitera à la démocratie, à la sécurité et à la prospérité européennes. La Commission nouera un dialogue avec les pays tiers pour soutenir l'éducation civique et numérique, des initiatives de vérification des faits dignes de confiance et des initiatives réglementaires visant à renforcer l'intégrité de l'espace de l'information. L'initiative de l'Équipe Europe pour la démocratie contribue à renforcer le partage des connaissances et la coordination en matière d'intégrité des informations et d'assistance aux journalistes en danger en dehors de l'UE, dans le cadre d'une collaboration avec les États membres, les partenaires partageant les mêmes valeurs et la société civile.

L'UE intensifiera ses efforts pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de son action extérieure, par l'intermédiaire du SEAE, en étroite collaboration avec la Commission, les États membres et les partenaires internationaux. Il s'agira notamment de renforcer les capacités de présence de l'UE dans le monde, y compris le réseau des délégations de l'UE, les missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune et les missions diplomatiques des États membres, d'intensifier la formation et de fournir des instruments de lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger au personnel sur le terrain. L'UE renforcera la coopération avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les candidats potentiels ainsi qu'avec les partenaires pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, en accordant une attention particulière au voisinage de l'UE, tout en faisant progresser l'action collective avec les

³³ Règlement (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la directive 2010/13/UE (règlement européen sur la liberté des médias), JO L, 2024/1083, 17.4.2024, ELI: <https://data.europa.eu/eli/reg/2024/1083/oj>.

partenaires internationaux, y compris le G7, l'OTAN et dans le cadre des partenariats en matière de sécurité et de défense. Une approche plus proactive sera adoptée pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, combinant des activités de communication stratégique et des efforts visant à perturber les infrastructures qui permettent les opérations de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères, y compris en intensifiant les efforts visant à déployer des mesures restrictives afin d'augmenter les coûts pour les auteurs.

Actions:

- *dans le cadre du règlement sur les services numériques:*
 - *préparer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA;*
 - *poursuivre le dialogue avec les signataires du code de bonnes pratiques en matière de désinformation afin de renforcer les mesures de lutte contre les techniques de manipulation en ligne;*
- *soutenir l'élaboration d'un plan de l'UE pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et contre la désinformation;*
- *mettre en place un réseau européen de vérificateurs de faits;*
- *étendre le mandat de l'Observatoire européen des médias numériques;*
- *soutenir la mise en place d'un cadre commun de soutien à la recherche afin de renforcer la surveillance des campagnes de manipulation de l'information et de désinformation;*
- *veiller à l'élaboration, par le comité européen pour les services de médias, en concertation avec la Commission, d'une liste de critères communs que pourront utiliser les régulateurs des médias de l'UE lorsqu'ils agissent contre des opérateurs de médias malhonnêtes de pays tiers présentant des risques pour la sécurité publique;*
- *renforcer les capacités des délégations de l'UE, des missions et opérations PSDC et des ambassades des États membres de l'UE pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger;*
- *déployer des campagnes de communication stratégique proactives dans les régions prioritaires;*
- *fournir un renforcement ciblé des capacités et un soutien aux pays candidats à l'adhésion à l'UE et aux candidats potentiels afin de renforcer la résilience face aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et aux ingérences hybrides, y compris dans le cadre de missions PSDC;*
- *tirer parti des partenariats internationaux pour apporter des réponses collectives aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris par l'intermédiaire du mécanisme de réaction rapide du G7, de la coopération UE-OTAN et des partenariats en matière de sécurité et de défense.*

2.3. Des institutions démocratiques plus fortes, des élections libres et régulières et des médias libres et indépendants

Des médias libres et indépendants, des élections libres et régulières et des institutions et processus démocratiques solides et résilients sont essentiels pour permettre aux citoyens de participer de manière constructive à la vie politique, de choisir leurs représentants, de leur demander des comptes et d'exercer pleinement leurs droits et libertés. Les récentes élections, y compris en Roumanie et en

Moldavie³⁴, ont illustré une escalade plus large de l'ingérence de la Russie et de ses intermédiaires dans l'espace démocratique européen.

2.3.1. Renforcer l'équité et l'intégrité des processus électoraux et autres processus démocratiques

Des élections universelles, égales, libres et fondées sur le suffrage secret et direct font partie des traditions électorales communes de l'Europe³⁵. Si l'organisation et la conduite des élections relèvent de la compétence des États membres, une coopération renforcée au niveau de l'UE est nécessaire pour relever les défis communs dans ce domaine³⁶. La Commission facilite des échanges précieux et un soutien mutuel par l'intermédiaire du **réseau européen de coopération en matière d'élections**, qui réunit les autorités nationales compétentes en matière électorale. Par exemple, en juin 2025, la Commission a publié une liste de contrôle sur l'intégrité des élections et une matrice de gestion des risques pour les élections, préparées avec les États membres dans le cadre du réseau européen de coopération en matière d'élections. Le **mécanisme commun pour la résilience électorale**, organisé et coordonné par l'intermédiaire du réseau européen de coopération en matière d'élections [en étroite coopération avec le groupe de coopération sur les réseaux et les systèmes d'information (SRI) et le SAR], soutient le déploiement opérationnel d'équipes communes d'experts et les échanges d'experts, en particulier dans le domaine de la criminalistique en ligne, de la désinformation et de la cybersécurité des élections.

La Commission intensifiera son soutien aux États membres et aux parties prenantes afin d'améliorer l'intégrité des élections et la préparation dans ce domaine, de protéger les infrastructures liées aux élections essentielles à l'organisation et à la conduite des élections, de réduire au minimum les risques d'ingérence étrangère, de renforcer les réseaux électoraux, la coopération électorale et les rapports, et d'encourager l'observation des élections par les citoyens et les organisations internationales qui approuvent les normes internationales pertinentes, des éléments qui sont tous des aspects essentiels de la recommandation de 2023.

Afin de garantir des élections libres et régulières, les **infrastructures liées aux élections** devraient être protégées contre les cyberattaques. La directive SRI³⁷ et le règlement sur la cyberrésilience³⁸ renforcent la cybersécurité de l'UE en veillant à ce que tant les secteurs critiques que les produits numériques soient sûrs, résilients et coordonnés dès leur conception dans l'ensemble de l'UE, ce qui contribue directement à la sécurité des processus électoraux dans l'UE et à la préparation globale aux cybermenaces dans le contexte des élections. Par exemple, le compendium sur la cybersécurité et la

³⁴ <https://www.presidency.ro/files/userfiles/Documente%20CSAT/Document%20CSAT%20SIE.pdf> et https://www.sis.md/sites/default/files/comunicate/fisiere/Raport_SIS_Public_Interferenta_in_procesul_electoral.pdf.

³⁵ Voir, entre autres, l'acte électoral européen, la recommandation de la Commission de 2023 relative à des processus électoraux inclusifs et résilients dans l'UE, ainsi que le code de bonnes pratiques en matière électorale, Commission européenne pour la démocratie par le droit, Commission de Venise, avis n° 190/2002, Strasbourg, 25.10.2018.

³⁶ Il est nécessaire de mieux protéger les processus électoraux, y compris les infrastructures liées aux élections, contre les attaques combinant des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et des campagnes de désinformation et une série d'autres outils et tactiques, tels que les cyberattaques, le financement dissimulé de campagnes, l'achat de voix, les attaques contre des candidats politiques, les tentatives visant à provoquer des troubles sociaux ou des actes de violence et de déstabilisation.

³⁷ Directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, JO L 333 du 27.12.2022, p. 80.

³⁸ Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques, JO L, 2024/2847, 20.11.2024.

résilience des élections, mis à jour en 2024³⁹, a été élaboré par le groupe de coopération SRI en coordination avec l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) et le réseau européen de coopération en matière d'élections. La réserve de cybersécurité, établie par le règlement sur la cybersolidarité⁴⁰, est un outil efficace à la disposition des États membres, ainsi que des partenaires de l'UE au moyen d'une aide extérieure, qui peut être utilisé sur demande pour les aider à réagir aux incidents de cybersécurité importants ou majeurs.

Le **règlement sur la publicité à caractère politique** prévoit des normes communes de l'Union qui permettent aux citoyens de reconnaître plus facilement les annonces publicitaires à caractère politique, de savoir s'ils sont ciblés par de telles annonces et de les distinguer des autres types de contenus. Afin de prévenir l'ingérence étrangère, le règlement interdit la fourniture d'annonces publicitaires aux parraineurs de pays tiers au cours des trois mois précédant une élection ou un référendum dans un pays de l'UE. Les nouvelles règles contribuent à préserver l'intégrité des processus électoraux et à soutenir un débat démocratique ouvert et transparent⁴¹. Des informations sur les annonces publicitaires à caractère politique en ligne seront disponibles dans un répertoire en ligne, y compris sur les personnes qui les ont payées.

Afin d'améliorer encore la préparation dans le contexte des élections et la résilience des processus électoraux, la coopération avec les États membres sera renforcée dans le cadre du réseau européen de coopération en matière d'élections. Les capacités du réseau européen de coopération en matière d'élections seront renforcées par des échanges plus systématiques afin de soutenir l'élaboration conjointe d'outils et de produits communs dans des domaines d'intérêt commun. De nouveaux cadres thématiques encourageront les échanges sur des sujets tels que l'intégrité des élections et la gestion des risques liés aux élections et la préparation à ces derniers, l'observation électorale dans l'UE, les nouvelles formes de campagne politique, y compris en ce qui concerne le financement, la sécurité des candidats politiques et des représentants élus, ainsi que l'incidence et le rôle de l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies en ce qui concerne les processus électoraux⁴². Sur la base des échanges au sein du réseau européen de coopération en matière d'élections, la Commission élaborera un **répertoire de références et de normes communes pour les processus électoraux**⁴³. Elle encouragera l'utilisation du **mécanisme commun pour la résilience électorale**, favorisera les échanges entre pairs, l'assistance mutuelle volontaire, la formation commune et les exercices de simulation. Elle encouragera également les **échanges à court terme d'experts nationaux** entre les États membres. Étant donné que les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les candidats potentiels sont

³⁹ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/new-cybersecurity-compendium-how-protect-integrity-elections-published>.

⁴⁰ Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir, JO L, 2025/38, 15.1.2025.

⁴¹ Les lignes directrices publiées par la Commission soutiennent l'application de ce règlement et aident tous les acteurs relevant de son champ d'application à comprendre et à respecter leurs obligations. La Commission mettra en place un nouveau groupe d'experts des parties prenantes chargé de suivre la mise en œuvre des règles et de recueillir des commentaires pratiques à ce sujet. En outre, elle soutiendra l'élaboration de modèles et d'autres outils visant à faciliter l'application du règlement.

⁴² Dans le cadre du réseau européen de coopération en matière d'élections, la Commission organisera également des échanges sur les sondages électoraux.

⁴³ Celui-ci se fondera sur les normes pertinentes et inclura l'expérience acquise dans le cadre des missions d'observation électorale de l'UE.

régulièrement ciblés par des ingérences électorales, ils seront associés de manière plus étroite et systématique aux travaux du réseau européen de coopération en matière d'élections, y compris au moyen de réunions spécifiques. En outre, un dialogue plus approfondi sera recherché avec les organisations internationales qui mettent en place des cadres et des méthodologies de référence en matière d'élections, y compris des observations électorales, telles que l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

En s'appuyant sur le cadre législatif et les outils stratégiques de l'UE⁴⁴, la Commission continuera de travailler avec les États membres et les parties prenantes pour élaborer des **orientations spécifiques sur l'utilisation équitable, transparente, centrée sur l'humain et responsable de l'IA dans les processus électoraux**. Sur la base de ces orientations, qui seront élaborées avec le soutien du réseau européen de coopération en matière d'élections et du Bureau européen de l'IA, la Commission **encouragera les engagements volontaires en faveur d'une utilisation responsable des nouvelles technologies** (notamment l'IA) dans les activités politiques des partis politiques européens et nationaux et d'autres acteurs concernés et promouvra davantage le partage des bonnes pratiques en la matière, en complément des obligations juridiques existantes.

Les plateformes en ligne et les moteurs de recherche sont devenus des espaces privilégiés pour l'expression du débat public, où se façonnent l'opinion publique et le comportement des électeurs. Dès lors, les fournisseurs de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne ont l'obligation, en vertu du DSA, de mettre en place des mesures visant à atténuer les risques liés aux effets négatifs sur le débat public et les processus électoraux⁴⁵. Afin de favoriser le respect de ces obligations, la Commission a adopté des **lignes directrices sur l'atténuation des risques systémiques pour les processus électoraux**⁴⁶ et coopère avec les autorités nationales des États membres en ce qui concerne leur préparation en vue des élections⁴⁷. En collaboration avec les coordinateurs nationaux pour les services numériques, la Commission **mettra à jour la boîte à outils du DSA pour les élections**, en coopération avec le réseau européen de coopération en matière d'élections, afin de tenir compte de l'expérience acquise lors des récentes élections et de la nécessité de couvrir des phénomènes particuliers⁴⁸.

⁴⁴ Au-delà du règlement sur l'IA, cela inclut notamment le règlement sur la publicité à caractère politique et la recommandation de la Commission de 2023 relative à des élections inclusives et résilientes.

⁴⁵ Un large éventail de phénomènes liés aux plateformes en ligne et aux moteurs de recherche en ligne entraînent un risque accru pour l'intégrité des élections. Parmi ceux-ci figurent, entre autres, la prolifération des discours haineux illégaux en ligne, les menaces liées aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ainsi que le phénomène plus large de la désinformation, la propagation de contenus extrémistes (violents) et de contenus visant à radicaliser des personnes, ainsi que la diffusion de contenus générés par de nouvelles technologies telles que l'IA générative.

⁴⁶ Communication C/2024/3014 de la Commission intitulée «Lignes directrices à l'intention des fournisseurs de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne sur l'atténuation des risques systémiques pour les processus électoraux». Dans le cadre du DSA, en particulier en s'appuyant sur la boîte à outils du DSA pour les élections à l'intention des coordinateurs pour les services numériques publiée en février 2025 par le comité européen des services numériques et la Commission, les tables rondes électorales et les tests de résistance organisés par les coordinateurs des États membres pour les services numériques se sont révélés utiles pour améliorer l'échange d'informations entre les parties prenantes sur les questions liées aux élections, renforcer l'appréciation de la situation et tester la préparation des plateformes.

⁴⁷ En participant à des tables rondes avec tous les acteurs concernés et en organisant des tests de résistance.

⁴⁸ Par exemple, l'exposition des citoyens de l'Union vivant à l'étranger à des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à des campagnes de désinformation pendant les périodes électorales.

Le **code de bonnes pratiques en matière de désinformation** continuera de jouer un rôle clé dans la lutte contre les menaces liées aux élections grâce à son approche volontaire multipartite, en particulier par l'intermédiaire du **système de réaction rapide** pour les élections, qui permet aux signataires qui ne sont pas des fournisseurs de plateformes tels que les organisations de la société civile de signaler rapidement les contenus ou comptes présentant un caractère urgent qui, selon eux, représentent une menace pour l'intégrité du processus électoral aux plateformes en ligne, en veillant à ce que ces dernières puissent prendre les mesures appropriées à la lumière de leurs politiques respectives. Il convient de poursuivre cette approche et de l'étendre, y compris aux situations de crise⁴⁹. Les nouveaux travaux liés aux élections menés dans le cadre du code se concentreront sur la cartographie et l'analyse des menaces nouvelles et émergentes liées aux campagnes de manipulation de l'information, qui sont de plus en plus fréquentes pendant les périodes électorales. Les signataires du code sont encouragés à faire avancer ces travaux dans le cadre de leurs activités au sein de la task-force sur le code, en recensant les meilleures pratiques à partir des enseignements tirés des élections européennes et nationales précédentes.

Les **influenceurs** jouent un rôle de plus en plus important dans les campagnes politiques en ligne. En s'appuyant sur la plateforme d'informations juridiques pour les influenceurs («Influencer Legal Hub») de l'UE, la Commission soutiendra la mise en place d'un **réseau volontaire d'influenceurs** afin de mieux faire connaître les règles pertinentes de l'UE⁵⁰, y compris leurs responsabilités lorsqu'ils participent à des campagnes politiques, et de promouvoir l'échange de bonnes pratiques. La Commission encouragera également les normes éthiques et les engagements volontaires, y compris en ce qui concerne l'intégrité de l'information, et soutiendra les travaux des influenceurs visant à promouvoir l'habileté numérique.

La transparence et la responsabilité en matière de financement en politique, y compris en ce qui concerne le financement des campagnes, sont essentielles pour prévenir les ingérences et garantir des conditions de concurrence équitables entre les partis politiques et les candidats, ainsi que pour maintenir la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'équité des élections. En s'appuyant sur les règles et normes pertinentes de l'UE⁵¹, la Commission soutiendra les travaux communs avec les États membres sur **la transparence et l'intégrité du financement en politique**, en examinant des questions d'intérêt commun telles que les dons anonymes et les cryptomonnaies, qui peuvent être utilisés pour financer des activités selon des modalités qui ne sont pas transparentes et qui sont difficiles à détecter. La Commission réunira des experts nationaux, notamment sous l'égide du réseau européen de coopération en matière d'élections et en étroite coopération avec d'autres réseaux de

⁴⁹ La coopération au titre du code s'est révélée particulièrement utile dans le contexte de crises telles que la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ainsi qu'en ce qui concerne les élections.

⁵⁰ Par exemple, le règlement sur la publicité à caractère politique, le DSA, le règlement sur l'IA, le règlement sur la liberté des médias, etc.

⁵¹ Cela reposera notamment sur les travaux visant à soutenir l'application du règlement sur la publicité à caractère politique, la recommandation (UE) 2023/2829 de la Commission du 12 décembre 2023 relative à des processus électoraux inclusifs et résilients dans l'Union, au renforcement du caractère européen des élections au Parlement européen et à une meilleure garantie de leur bon déroulement, la proposition de directive relative à la lutte contre la corruption, les règles de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et d'autres règles pertinentes de l'UE (par exemple, la révision du règlement sur les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, convenue entre les législateurs en juin 2025, prévoit des règles renforcées sur l'interdiction du financement indirect et la transparence des donateurs).

l'UE, ainsi qu'en associant les parties prenantes⁵², afin d'**échanger les meilleures pratiques, d'élaborer d'éventuelles lignes directrices et d'encourager des actions conjointes.**

Les évolutions sociétales et technologiques, en particulier en ligne, offrent de nouvelles possibilités aux partis politiques et aux candidats de s'adresser aux électeurs, mais elles posent également de nouveaux défis. L'évolution rapide du paysage de l'information, les tensions et la polarisation ont pour conséquence que les candidats politiques et les représentants élus sont de plus en plus exposés à des menaces, des attaques et des violences, en ligne et hors ligne⁵³. Les femmes en politique sont une cible particulière de ces comportements⁵⁴, qui peuvent les dissuader de se présenter aux élections et, dans certains cas, les pousser à démissionner de postes électifs, ce qui a un effet négatif manifeste sur la représentation démocratique, alors qu'elles continuent d'être sous-représentées en politique⁵⁵. Afin de mieux garantir la **sécurité des candidats politiques et des représentants élus**, la Commission adoptera une **recommandation sur la sécurité en politique**⁵⁶. La Commission travaillera également, dans le cadre du réseau européen de coopération en matière d'élections et en étroite concertation avec les parties prenantes concernées, à l'élaboration d'un **guide spécifique des bonnes pratiques** et encouragera le renforcement des capacités, le soutien pratique, la collecte de données et les engagements volontaires (promesses et codes de conduite, par exemple) et les normes éthiques dans ce domaine. Une attention particulière sera accordée, tout au long de cet axe de travail, aux femmes et aux autres groupes exposés à un risque accru de discrimination, ainsi qu'à la situation des responsables politiques locaux.

Les menaces qui pèsent sur l'intégrité des processus électoraux sont complexes et multidimensionnelles et nécessitent une préparation et une réaction dans le cadre d'un large éventail de politiques et de la part de nombreux acteurs. L'expérience récente de la Moldavie montre qu'il est possible de résister aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et de réduire leur incidence, et que la préparation, une volonté politique ferme, une coordination efficace et le soutien de l'UE peuvent considérablement renforcer la résilience démocratique face aux menaces hybrides.

Exemples de menaces et approche pour y répondre: l'étude de cas sur la Moldavie

En 2024, la Moldavie a organisé des élections présidentielles et un référendum visant à inscrire ses aspirations européennes dans la Constitution, dans un contexte marqué par une vaste campagne de désinformation, d'ingérence et d'achat de voix menée par la Russie. Ses élections législatives de septembre 2025 ont été marquées par d'intenses menaces hybrides russes, notamment des cyberattaques, de fausses alertes à la bombe, des activités de manipulation de l'information et

⁵² Y compris l'expertise acquise lors des missions d'observation électorale.

⁵³ Les menaces visant des journalistes, des professionnels des médias et des responsables politiques figurent en bonne place parmi les préoccupations exprimées par les répondants lors de la consultation publique ouverte menée par la Commission pour préparer le bouclier de la démocratie en ce qui concerne les risques pour la démocratie dans l'UE.

⁵⁴ <https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/combating-cyber-violence-against-women-and-girls-developing-eu-measurement-framework>.

⁵⁵ <https://cdn.table.media/assets/wp-content/uploads/2025/03/07145057/Gender-Equality-Report-Chapeau-Communication.pdf>.

⁵⁶ Elle s'appuiera, entre autres, sur la recommandation de 2023 relative à des processus électoraux inclusifs et résilients, sur d'autres règles et politiques pertinentes de l'UE (par exemple sur les droits des victimes, la violence à l'égard des femmes, le racisme et la xénophobie et la protection des données à caractère personnel), ainsi que sur les initiatives internationales en cours soutenues par l'UE.

d'ingérence menées depuis l'étranger et de la désinformation⁵⁷, y compris une amplification artificielle du profil de certains candidats ou partis, une utilisation généralisée de contenus générés par l'IA, des faux sites médiatiques et des achats de voix⁵⁸.

Dans le cadre de son processus d'adhésion à l'UE, la Moldavie a renforcé sa résilience au moyen d'une approche globale et exhaustive visant à lutter en amont contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et la désinformation. Avec l'aide de l'UE et d'autres partenaires, la Moldavie a renforcé sa cybersécurité et sa sécurité intérieure, l'intégrité judiciaire, la capacité des autorités chargées des enquêtes à détecter les flux financiers illicites, y compris au moyen de cryptomonnaies, les capacités de communication stratégique et la capacité à fournir des services à la population même en période de crise (par exemple, l'énergie et l'afflux de personnes fuyant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine), afin de contribuer à remédier aux failles de la cohésion nationale. La commission électorale nationale a pris des mesures décisives en cas de violation des règles de financement des partis. Un centre StratCom nouvellement créé a coordonné la mise en œuvre de cadres de communication stratégique multipartites afin de renforcer la résilience de la société face aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger sur la base d'une analyse et d'une prospective complexes.

Afin d'appuyer l'appréciation de la situation et la préparation, un nouveau pôle régional de l'Observatoire européen des médias numériques, axé sur la désinformation russe et couvrant la Moldavie et l'Ukraine, a été créé⁵⁹. La Commission a également organisé, avec la délégation de l'UE et la mission de partenariat de l'UE (MPUE), une simulation de désinformation et de cybermenace afin d'améliorer la préparation aux menaces hybrides en Moldavie⁶⁰ et a facilité la mise en place d'un mécanisme temporaire de notification par paliers entre quatre grandes plateformes en ligne signataires du code de bonnes pratiques en matière de désinformation et les acteurs locaux de la société civile⁶¹.

Les efforts continus déployés par les autorités nationales moldaves, la société civile et les médias indépendants, ainsi que le soutien de l'UE, y compris aux missions d'observation électorale, ont joué un rôle crucial dans la révélation des ingérences, la promotion de l'éducation aux médias et la lutte contre la désinformation par la communication factuelle. Cette expérience a montré que les principales vulnérabilités se sont produites dans l'espace en ligne et qu'un engagement continu tant

⁵⁷ Les principaux discours de désinformation diffusés au cours de la campagne électorale visaient à polariser la société, à saper la confiance dans la démocratie et à bloquer la voie européenne du pays. Ils se concentraient sur des allégations d'oppression politique et de corruption du gouvernement, de fraude électorale, de perte de souveraineté, et visaient aussi à alimenter la crainte de conflits armés potentiels (rapport du pôle EDMO sur les élections législatives de 2025 en République de Moldavie — BROD; <https://brodhub.eu/en/republic-of-moldova/report-the-observation-mission-of-the-2025-parliamentary-elections-in-the-republic-of-moldova/>).

⁵⁸ Voir les rapports de FACT (pôle EDMO couvrant la Moldavie): <https://fact-hub.eu/moldova/> et BROD (pôle EDMO couvrant la Roumanie et la Bulgarie): <https://brodhub.eu/en/republic-of-moldova/>.

⁵⁹ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/new-european-digital-media-observatory-hub-fights-disinformation-ukraine-and-moldova>.

⁶⁰ Le 11 juin 2015, en coopération avec le ministère moldave du développement économique et de la numérisation, la délégation de l'Union européenne en République de Moldavie et la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie, <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/commission-services-and-moldovan-authorities-conduct-stress-test-potential-digital-hybrid-threats>.

⁶¹ En s'appuyant sur la répétition réussie du mécanisme temporaire de notification par paliers lors des élections de 2024 en Moldavie et sur l'expérience acquise dans le cadre de la réaction rapide du code.

des autorités nationales que de l'UE est nécessaire pour garantir la responsabilité numérique à l'appui de la démocratie.

Le renforcement de l'intégrité électorale est également une priorité essentielle de la politique extérieure de l'UE. Il s'agit d'un impératif stratégique, étant donné que bon nombre des problèmes et des attaques auxquels les démocraties et les processus électoraux européens sont confrontés sont transnationaux par nature et que ces démocraties et processus ne peuvent être véritablement préservés que si l'UE est entourée de démocraties résilientes. Les récentes élections dans le voisinage ont mis en évidence la nécessité de répondre aux demandes d'aide des autorités nationales pour lutter contre la désinformation sur les médias sociaux. L'UE renforcera son soutien aux missions internationales d'observation électorale présentes sur le terrain.

Les travaux menés dans le cadre du Centre européen pour la résilience démocratique contribueront à renforcer l'équité et l'intégrité des processus électoraux et autres processus démocratiques. La coopération et les échanges entre le centre et les structures et mécanismes de coopération pertinents au niveau de l'UE dans ce domaine respecteront pleinement les cadres juridiques applicables, l'indépendance ou les particularités de ces structures et de leurs participants, ainsi que les procédures existantes (par exemple, le réseau européen de coopération en matière d'élections, le réseau de points de contact nationaux sur la publicité à caractère politique ou le comité des services numériques).

Actions:

- *soutenir une coopération renforcée avec les États membres dans le cadre du réseau européen de coopération en matière d'élections afin d'améliorer l'intégrité des élections et la préparation dans ce domaine;*
- *élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux;*
- *mettre à jour la boîte à outils du DSA pour les élections;*
- *soutenir la mise en place d'un réseau européen volontaire d'influenceurs;*
- *soutenir les travaux communs avec les États membres sur la transparence et l'intégrité du financement politique;*
- *élaborer une recommandation de la Commission et un guide spécifique de bonnes pratiques en matière de sécurité des candidats politiques et des représentants élus;*
- *accroître la coopération avec les observateurs électoraux internationaux afin de renforcer les capacités de surveillance de la désinformation sur les médias sociaux lors de l'observation électorale en dehors de l'UE.*

2.3.2. Renforcer la résilience des médias libres et indépendants

Des médias libres, indépendants et pluralistes sous-tendent l'intégrité et la diversité de l'espace de l'information, ce qui les rend essentiels pour nos démocraties. Ces médias demandent des comptes aux pouvoirs publics et, en fournissant une pluralité de sources d'information fiables, aident les citoyens à se forger leurs opinions et à faire des choix éclairés⁶². La promotion de la liberté et du pluralisme des médias est également au cœur des travaux de l'UE, qui a pris des initiatives législatives telles que le règlement européen sur la liberté des médias ou la directive contre les poursuites-

⁶² Les répondants à la consultation publique ouverte menée par la Commission pour préparer le bouclier européen de la démocratie ont indiqué que la priorité pour la résilience démocratique était de garantir le pluralisme des médias libres et indépendants et un environnement sûr pour les journalistes.

bâillons⁶³. L'UE soutient également fermement la liberté des médias à l'échelle mondiale, y compris au niveau multilatéral, et reconnaît le rôle essentiel des médias et du journalisme indépendants dans la défense des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux dans le monde entier.

Toutefois, le secteur des médias est soumis à une forte pression économique dans un contexte marqué par la numérisation. Ces changements dans l'environnement de l'information ont une incidence sur la manière dont les informations sont produites, partagées, consommées et reconnues comme fiables. Les citoyens s'appuient de plus en plus sur les plateformes en ligne et, récemment, sur l'IA générative pour accéder à l'information et se forger leur opinion sur un large éventail de questions, y compris la politique. Les plateformes en ligne deviennent les principales sources d'information pour les jeunes⁶⁴, en particulier par l'intermédiaire des influenceurs⁶⁵. Les algorithmes que les plateformes en ligne utilisent pour trier les contenus stimulent l'engagement, souvent en donnant la priorité aux contenus sensationnels ou controversés plutôt qu'aux informations fiables et étayées. Cela risque d'amplifier la désinformation et les divisions au sein de la société et de compromettre la visibilité des contenus médiatiques. Les fournisseurs de médias et les médias d'information indépendants peinent à adapter leurs modèles commerciaux en ce qui concerne les recettes publicitaires⁶⁶, un marché de plus en plus dominé par les plateformes en ligne.

Cela a rendu plus difficile le maintien de médias d'information indépendants et la disponibilité de contenus journalistiques d'investigation de qualité, fondés sur des normes professionnelles et éthiques. Dans plusieurs régions, et dans de nombreuses zones rurales en particulier, les médias d'information locaux ont été évincés du marché, créant des «déserts d'information» qui ont entraîné une baisse de la disponibilité, de la pluralité et de la qualité des informations⁶⁷, ce qui peut entraîner une perte d'engagement et de confiance dans la démocratie et une exposition accrue à la désinformation. En outre, les attaques, les procédures judiciaires abusives et d'autres formes d'intimidation nuisent à l'environnement dans lequel les journalistes travaillent, faisant de la sécurité et de la protection des journalistes une priorité essentielle⁶⁸.

L'UE s'est montrée proactive pour relever les défis en matière de liberté et de pluralisme des médias, en proposant plusieurs outils juridiques, stratégiques et de financement. Le règlement européen sur la liberté des médias prévoit un nouvel ensemble de règles communes destinées à protéger le pluralisme et l'indépendance des médias dans l'UE, visant à faire en sorte que les médias tant publics que privés puissent opérer facilement dans le marché intérieur, sans subir de pressions indues et en

⁶³ Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives, JO L, 2024/1069, 16.4.2024.

⁶⁴ Selon l'enquête sur les médias sociaux de 2025, pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, les plateformes de médias sociaux sont la source d'information la plus utilisée pour s'informer sur l'actualité sociale et politique (65 %). Source: <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3592>.

⁶⁵ Perspectives du secteur européen des médias. Voir <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/2025-european-media-industry-outlook-report>. Le rapport de 2024 de l'Institut Reuters sur l'information numérique montre que 57 % des utilisateurs de TikTok et 53 % des utilisateurs d'Instagram déclarent que les influenceurs sont leur principale source d'information, devant les journalistes et les médias imprimés (respectivement 41 % et 34 %).

⁶⁶ Insérer les dernières statistiques sur les parts de marché fournies par Eurostat.

⁶⁷ <https://cmpf.eui.eu/local-media-for-democracy-research-results/>.

⁶⁸ Dans son rapport 2025 sur l'état de droit, la Commission a constaté qu'une attention accrue était accordée à la sécurité et à la protection des journalistes, dans un contexte de menaces persistantes, les États membres mettant en place ou continuant à mettre en place des structures de soutien ou renforçant la protection juridique des journalistes: https://commission.europa.eu/publications/2025-rule-law-report-communication-and-country-chapters_en.

tenant compte de la transformation numérique. La Commission soutient les États membres dans l'application du règlement européen sur la liberté des médias, y compris au moyen de lignes directrices, et veillera à son respect. Elle maintiendra un dialogue actif avec les acteurs du secteur concernés et les organisations de la société civile afin de veiller à ce que les garanties et les mécanismes prévus par le règlement européen sur la liberté des médias soient effectivement appliqués dans l'ensemble de l'UE.

Pour garantir que les fournisseurs de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne tiennent dûment compte de la liberté et du pluralisme des médias, le DSA exige qu'ils recensent et atténuent avec diligence tout risque systémique découlant de la conception ou du fonctionnement de leurs services, y compris en ce qui concerne la liberté et le pluralisme des médias. La Commission continuera de surveiller et de faire respecter ces obligations et dialoguera avec les parties prenantes concernées afin de veiller à ce qu'elles soient respectées dans la sphère numérique.

Pour préserver la libre circulation de l'information dans notre démocratie, il est nécessaire de disposer de marchés dynamiques et contestables des médias libres et indépendants. La Commission continuera à faire respecter les **règles de l'UE sur les pratiques anticoncurrentielles** dans le secteur numérique en vue de contribuer à promouvoir un paysage médiatique équitable et diversifié et de lutter contre les pratiques susceptibles de compromettre le pluralisme des médias, notamment en protégeant les fournisseurs de médias indépendants contre les comportements anticoncurrentiels dans la publicité en ligne. En outre, la protection de la concurrence peut également favoriser la pluralité et la diversité des médias, non seulement dans les secteurs traditionnels des médias, mais aussi dans des secteurs en évolution rapide tels que l'IA. Dans les **lignes directrices révisées sur les concentrations**⁶⁹, la Commission fournira davantage d'orientations sur la manière dont elle préserve la concurrence en matière de qualité et sur la manière dont cela peut favoriser la pluralité et la diversité des médias, dans l'intérêt des consommateurs et des citoyens. Dans le cadre du **règlement sur les marchés numériques (DMA)**⁷⁰, la Commission inclura parmi ses priorités des mesures d'exécution qui promeuvent un paysage médiatique indépendant et diversifié, notamment en renforçant la transparence de la publicité en ligne. Les défis émergents, tels que le déploiement de services fondés sur l'IA, ont également une incidence sur le caractère équitable et contestable des marchés numériques dans le domaine des médias. La Commission mène des dialogues réglementaires sur ces questions avec les contrôleurs d'accès concernés. Cela s'inscrit également dans le cadre de la révision en cours du DMA, qui permettra de mettre en évidence les problèmes recensés et les mesures potentielles à prendre pour l'avenir.

Afin de soutenir davantage la viabilité économique du secteur, dans le contexte de l'évaluation en cours et de la révision prochaine de la **directive «Services de médias audiovisuels»**⁷¹ (directive

⁶⁹ Lignes directrices sur l'appréciation des concentrations horizontales au regard du règlement du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises (2004/C 31/03) et lignes directrices sur l'appréciation des concentrations non horizontales au regard du règlement du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises (2008/C 265/07).

⁷⁰ Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique, JO L 265 du 12.10.2022, p. 1.

⁷¹ Directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États

SMA), la Commission examinera les moyens de **renforcer la visibilité des services de médias d'intérêt général** et de **moderniser les règles en matière de publicité en vue de favoriser la durabilité des médias de l'UE**. Le **rôle des influenceurs** sera également pris en considération dans la révision de la directive SMA⁷² et dans le futur règlement sur l'équité numérique, qui complétera les règles existantes de l'UE.

Le **financement public du service public de radiodiffusion** vise à lui permettre de répondre aux besoins démocratiques, sociaux et culturels de la société et à garantir le pluralisme, y compris la diversité culturelle et linguistique. Le règlement européen sur la liberté des médias exige des États membres qu'ils mettent en place des procédures de financement garantissant que les fournisseurs de médias de service public disposent de ressources financières suffisantes, durables et prévisibles correspondant à l'accomplissement de leur mission de service public et leur permettant de se développer dans le cadre de celle-ci. L'évaluation en cours de la communication de 2009 sur la radiodiffusion⁷³ vise à déterminer si les règles existantes en matière d'aides d'État en faveur des services publics de radiodiffusion sont toujours adaptées à l'évolution du marché, des nouvelles technologies aux nouveaux modes de visionnage en passant par les nouveaux acteurs du secteur.

Le développement de l'IA générative, tout en offrant des possibilités, est source de plusieurs défis pour l'écosystème des médias. Le piratage en ligne et l'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur pour former des modèles d'IA sans autorisation demeurent une menace importante pour le secteur des médias, car ils érodent les revenus et ont une incidence sur la qualité et la diversité des médias. La Commission **réexaminera la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique**⁷⁴ et se penchera sur la manière d'améliorer son efficacité dans le contexte de ces évolutions.

La Commission déploiera également ses outils financiers pour soutenir la résilience économique du secteur des médias dans l'UE et au-delà. Le **programme consacré à la résilience des médias** fera le lien entre le soutien actuel aux médias et les programmes de financement proposés dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP)⁷⁵, préparant ainsi le terrain pour la réussite du prochain CFP. Ce programme soutiendra le journalisme indépendant et l'éducation aux médias, en soulignant les efforts déployés par la Commission pour renforcer le secteur des médias d'information durables, y compris le journalisme local, également dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les candidats potentiels. La Commission intensifiera le soutien apporté aux médias locaux par l'intermédiaire du **programme «Europe créative»**, en encourageant des projets axés sur la viabilité du journalisme indépendant et

membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels»), compte tenu de l'évolution des réalités du marché, JO L 303 du 28.11.2018, p. 69.

⁷² Lors de la révision des règles relatives aux médias audiovisuels, la Commission se concentrera sur les moyens de garantir un écosystème médiatique plus équitable, dans lequel les téléspectateurs, en particulier les jeunes, sont suffisamment protégés lorsqu'ils consomment des contenus audiovisuels en ligne, y compris des contenus mis à disposition par des influenceurs.

⁷³ Communication de la Commission concernant l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'État (2009/C 257/01), au sujet de laquelle la Commission a lancé une consultation publique en octobre 2025 afin de recueillir les contributions des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens.

⁷⁴ Directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique, JO L 130 du 17.5.2019, p. 92.

⁷⁵ Notamment le programme AgoraEU proposé.

local⁷⁶. Le programme «Europe créative» élargira également ses appels à propositions existants sur les compétences en 2027, en ajoutant une nouvelle action sur le renforcement des compétences des professionnels des médias d'information. Une nouvelle action dans le cadre d'**Horizon Europe** apportera un soutien supplémentaire à la transformation numérique du secteur des médias, notamment par la conception de nouveaux outils innovants devant permettre aux médias d'atteindre de nouveaux utilisateurs et de bénéficier de nouvelles sources de revenus.

Les **investissements privés dans les médias** restent relativement faibles et nécessitent de nouvelles solutions d'investissement sur mesure, axées sur les retours sur investissement à long terme. Le **capital-investissement** devrait pouvoir soutenir des médias indépendants de qualité. La Commission encouragera les investissements d'impact dans le secteur des médias d'information et commencera à dialoguer avec des investisseurs potentiels aux côtés du groupe BEI.

La Commission s'est engagée, dans le cadre de son soutien à l'adoption de l'IA dans les secteurs de la culture et de la création, à contribuer au développement de **plateformes paneuropéennes** permettant de mettre à disposition des médias professionnels des actualités et des informations en temps réel dans toute l'UE, dans plusieurs langues⁷⁷. Elle intensifiera également son soutien aux projets médiatiques innovants offrant de nouveaux formats et contenus à des publics dans l'ensemble de l'Union et au-delà⁷⁸. En outre, elle étudiera de nouvelles voies pour l'environnement technologique de l'UE, en mettant tout d'abord l'accent sur les futurs réseaux sociaux/plateformes de médias sociaux, en soutenant la **souveraineté numérique** de l'UE.

Garantir la **sécurité et la protection des journalistes** reste une priorité essentielle, y compris dans le cadre de l'action extérieure de l'UE⁷⁹. Afin d'intensifier ses efforts pour protéger les journalistes contre les pressions, menaces et attaques injustifiées, la Commission actualisera sa **recommandation sur la sécurité des journalistes**⁸⁰ afin de garantir un environnement plus sûr et plus favorable aux journalistes et à la qualité de l'information (journalisme de source primaire) dans la société et organisera un **événement à haut niveau sur la lutte contre les poursuites-bâillons** à l'appui de l'examen de sa recommandation contre les poursuites-bâillons⁸¹. En outre, afin de promouvoir des

⁷⁶ La Commission soutient également le journalisme local indépendant et contribue à la formation des journalistes en herbe au moyen de mesures axées sur des sujets spécifiques, par exemple dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE. Ses mesures relatives à l'information locale et ses actions de renforcement des capacités contribuent à lutter contre les «déserts d'information».

⁷⁷ Stratégie pour l'application de l'IA, COM(2025) 723 final.

⁷⁸ Les actions de soutien aux secteurs des médias d'information sont disponibles à l'adresse suivante: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/news-initiative>. Des initiatives de coopération intéressantes ont également été lancées à l'initiative des États membres. Parmi les nouveaux exemples d'initiatives transfrontières de ce type figurent ARTE+ et le projet de «bouclier pour l'information» lancé par Deutsche Welle et France Médias Monde.

⁷⁹ Le soutien aux médias indépendants et pluralistes, l'accès à l'information et la lutte contre la désinformation, ainsi que la sécurité des journalistes et des professionnels des médias en ligne et hors ligne sont des priorités essentielles du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, et comprennent des actions telles que le mécanisme de l'UE en faveur des défenseurs des droits de l'homme: ProtectDefenders.eu et le soutien de l'UE au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), qui soutient les acteurs de la démocratie, y compris les plateformes de médias indépendantes et les journalistes. <https://democracyendowment.eu/>.

⁸⁰ Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne, C/2021/6650.

⁸¹ La Commission renouvellera également le mandat et la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons afin de favoriser le soutien aux victimes et de réexaminer les règles de droit international privé de l'UE afin d'évaluer la nécessité éventuelle d'y inclure des aspects liés aux poursuites-bâillons.

sphères de sécurité pour les journalistes, les chercheurs et les organisations de la société civile qui analysent l'environnement de l'information et ses évolutions (par exemple, l'incidence de l'IA), la Commission adoptera des lignes directrices pour soutenir la mise en œuvre des règles pertinentes de l'UE⁸².

Afin de contribuer à l'objectif général visant à soutenir la liberté et le pluralisme des médias, la Commission continuera également de financer des mécanismes de surveillance de la liberté de la presse dans les États membres de l'UE et les pays candidats⁸³.

La Commission soutient également des médias et un journalisme indépendants de qualité au niveau international, en particulier dans le voisinage de l'UE et dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les candidats potentiels. Le financement de base destiné à soutenir les activités des médias indépendants est un moyen efficace et efficient de lutter contre les opérations de désinformation menées par les régimes autoritaires, tant au niveau national qu'à l'étranger. Des formats d'enquête et de divertissement indépendants et de haute qualité contribuent à empêcher les discours de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères de s'enraciner et peuvent limiter leur diffusion dans l'UE et les pays partenaires de l'UE⁸⁴. En outre, le Fonds européen pour la démocratie et le mécanisme ProtectDefenders.eu de la Commission apportent un soutien aux journalistes en danger en tant que défenseurs des droits de l'homme de pays tiers. En 2024, au moins 943 professionnels des médias ont été soutenus par ce dernier mécanisme. La Commission continuera d'apporter un soutien essentiel aux journalistes et médias indépendants en exil, y compris de Russie, de Biélorussie et d'autres pays, qui travaillent depuis l'UE et son voisinage, et contribuera à soutenir des médias indépendants de haute qualité dans les principaux pays partenaires. La Commission intensifiera ses travaux de réaction rapide avec des partenaires de confiance afin de veiller à ce que des solutions de contournement de la censure numérique, de lutte contre la surveillance et de lutte contre les coupures soient mises à la disposition des citoyens, des acteurs de la société civile et des journalistes opérant sous des régimes autoritaires. La Commission a également proposé de donner la priorité au soutien à la liberté des médias dans le cadre du nouveau CFP — Europe dans le monde.

Actions:

- *réviser la directive «Services de médias audiovisuels»;*
- *régler les problèmes auxquels est confronté l'écosystème des médias dans le cadre de la révision de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique;*
- *fournir des orientations pour maintenir la concurrence et favoriser la pluralité et la diversité des médias dans le contexte de la révision des lignes directrices sur les concentrations;*
- *évaluer l'adéquation des règles existantes en matière d'aides d'État en faveur des services publics de radiodiffusion dans le cadre de l'évaluation de la communication de 2009 sur la radiodiffusion;*
- *lancer un programme consacré à la résilience médiatique, qui soutiendra le journalisme indépendant et l'éducation aux médias;*

⁸² Telles que le DSA, le règlement sur la publicité à caractère politique ou le règlement sur l'IA.

⁸³ Voir, par exemple, les projets bénéficiant d'un financement au titre du programme «Europe créative», tels que Media Freedom Rapid Response.

⁸⁴ Le soutien essentiel de l'UE aux médias indépendants, fourni par l'intermédiaire du Fonds européen pour la démocratie, a atteint au moins 36 millions de personnes par l'intermédiaire des médias sociaux, rien qu'en Russie. Depuis 2022, les médias soutenus par l'UE ont augmenté leur audience d'au moins 15 à 20 %.

- *renforcer les mesures relatives à la sécurité des journalistes et à la lutte contre les recours abusifs (poursuites-bâillons);*
- *soutenir des médias et un journalisme indépendants de qualité au-delà des frontières de l'UE.*

2.4. Accroître la résilience de la société et l'engagement des citoyens

Des citoyens engagés et dotés de moyens d'action et une société civile active sont l'épine dorsale de la démocratie. La promotion de l'éducation à la citoyenneté, notamment en ce qui concerne les médias, l'habileté numérique et l'esprit critique, renforce la sensibilisation aux risques et aux menaces et donne aux citoyens de tous âges dans toutes les communautés les moyens d'explorer l'environnement de l'information, d'accéder à des informations fiables, d'exercer leurs droits démocratiques et de participer aux processus démocratiques. Il est également nécessaire de promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique, en soutenant les outils participatifs et délibératifs, afin de renforcer l'appropriation, l'autonomisation et la confiance du public. Ces facteurs sont essentiels pour renforcer la résilience de la société dans son ensemble.

2.4.1. Éducation à la citoyenneté et compétences pour la démocratie

Les compétences en matière de citoyenneté, y compris l'éducation aux médias et l'habileté numérique, sont essentielles pour la démocratie. Un large éventail de projets soutient ces compétences dans le cadre de divers programmes de l'UE, par exemple Erasmus+, le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) et Horizon Europe.

Mesures dans le domaine de l'éducation

Les écoles et les établissements d'enseignement jouent un rôle essentiel dans le développement des compétences en matière de citoyenneté afin de permettre aux citoyens d'agir de manière responsable, en favorisant l'esprit critique, l'inclusivité, la liberté d'expression et l'engagement civique actif. En développant ces compétences, les établissements d'enseignement à tous les niveaux donnent à des citoyens informés et engagés les moyens d'agir, construisant ainsi des sociétés démocratiques plus résilientes.

Dans le cadre de l'union des compétences, le **plan d'action pour les compétences de base** considère à la fois les compétences en matière de citoyenneté et les compétences numériques comme des compétences de base essentielles permettant aux citoyens de s'épanouir, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie personnelle. Le **train de mesures sur l'éducation** de 2026 comprendra un **programme de soutien aux compétences de base destiné aux écoles** afin d'aider les enfants et les jeunes à acquérir des compétences dans les domaines de la lecture, des mathématiques, des sciences, du numérique et de la citoyenneté. Dans le cadre de ce train de mesures, la Commission présentera, en s'appuyant sur la révision du plan d'action en matière d'éducation numérique, une feuille de route sur l'avenir de l'éducation et des compétences numériques pour 2030, mettant l'accent sur les compétences numériques, la maîtrise de l'IA et l'esprit critique et renforçant la résilience démocratique dans le monde numérique.

La Commission formulera des recommandations à l'intention des chefs d'établissement et des décideurs politiques. Il s'agira notamment de **lignes directrices actualisées pour les enseignants et les éducateurs en matière de lutte contre la désinformation et de promotion de l'habileté**

numérique par l'éducation et la formation⁸⁵, afin de renforcer l'expertise pédagogique des enseignants et l'esprit critique des jeunes, de promouvoir l'utilisation responsable des technologies numériques et de soutenir des choix éclairés en ligne. Ces lignes directrices couvriront les évolutions tels que l'IA générative, la manipulation de l'information⁸⁶ et le rôle des médias sociaux et des influenceurs. La Commission élabore également des lignes directrices pour soutenir l'acquisition de compétences de base en matière de préparation, comprenant des éléments pertinents de l'éducation aux médias, qui sont essentielles pour une citoyenneté active et informée et pour lutter contre la désinformation et la manipulation de l'information. La Commission élaborera un **cadre de compétences en matière de citoyenneté de l'Union**⁸⁷, ainsi que des **lignes directrices visant à renforcer l'éducation à la citoyenneté dans les écoles**. Ces travaux serviront de base à l'élaboration de programmes d'études et de formation.

Actions d'éducation aux médias en dehors du domaine de l'éducation

En complément des mesures dans le domaine de l'éducation, les actions en faveur de l'éducation aux médias, y compris l'habileté numérique, dans l'ensemble de l'UE doivent être renforcées de manière inclusive et efficace, afin d'atteindre les personnes de tous âges et de tous les milieux socio-économiques, en particulier les personnes qui ne font pas partie des environnements d'éducation et de formation.

La Commission mettra en place un **train de mesures relatives à l'éducation aux médias**. Le **programme consacré à la résilience des médias** comprendra de nouvelles actions visant à soutenir l'éducation aux médias dans toutes les catégories d'âge (jeunes, adultes, personnes âgées), dans les zones rurales et urbaines. Il s'attaquera aux défis nouveaux et existants en matière d'intégrité de l'information, en établissant un lien entre l'éducation aux médias et la préparation et en mettant l'accent sur les nouvelles tendances en matière de consommation des médias⁸⁸. Les actions potentielles visant à améliorer les mécanismes existants au titre de la directive «Services de médias audiovisuels» en matière d'éducation aux médias feront également partie de l'évaluation et de la révision de ces règles. La priorité sera accordée au soutien aux États membres qui sont confrontés à des problèmes et à des besoins particuliers, ainsi qu'aux pays candidats, aux candidats potentiels⁸⁹ et aux groupes confrontés à des obstacles pour participer à la vie démocratique⁹⁰.

⁸⁵ Commission européenne: direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, Lignes directrices pour les enseignants et les éducateurs en matière de lutte contre la désinformation et de promotion de l'habileté numérique par l'éducation et la formation, Office des publications de l'Union européenne, 2022, <https://data.europa.eu/doi/10.2766/28248>.

⁸⁶ Y compris la possibilité d'un ciblage différencié des garçons et des filles.

⁸⁷ Tenant compte, entre autres, des droits liés à la citoyenneté de l'Union, tels qu'ils sont expliqués dans le guide sur la citoyenneté de l'Union: https://commission.europa.eu/publications/guide-eu-citizenship_en et dans le futur guide de la démocratie de l'Union à l'intention des citoyens.

⁸⁸ Les actions visant à améliorer le mécanisme de la directive SMA sur l'éducation aux médias feront également partie de son évaluation et de son réexamen.

⁸⁹ Qui sont particulièrement exposés aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à la désinformation en raison de leur proximité avec la Russie et la Biélorussie.

⁹⁰ Ce soutien pourrait être fondé sur des indicateurs existants, tels que l'indice du pluralisme des médias, qui contient un sous-indicateur relatif au niveau d'éducation aux médias.

La Commission aidera les États membres à élaborer, développer ou mettre en œuvre des **plans d'action nationaux ou régionaux en matière d'éducation aux médias**⁹¹.

La Commission **renforcera également la communauté de l'éducation aux médias**, afin d'accroître la coordination et de resserrer les liens entre les acteurs concernés. Il s'agira notamment de renforcer le **groupe d'experts sur l'éducation aux médias** de la Commission, issu des autorités des États membres, en encourageant les échanges de bonnes pratiques, en proposant de nouveaux outils de coopération et en élargissant son mandat aux aspects de la résilience et de la préparation de la société. Afin de compléter les efforts du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, la Commission mettra également en place un nouveau **réseau d'experts indépendants en matière d'éducation aux médias**, réunissant des experts indépendants de divers domaines (par exemple, la préparation, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et la désinformation, l'analyse des données, les risques pour l'intégrité de l'information, les sciences comportementales, etc.) afin de fournir des contributions et des informations indépendantes pour relever les nouveaux défis. Les efforts en matière d'éducation aux médias s'appuieront également sur la communauté de l'éducation aux médias de l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO), en élargissant encore le répertoire des bonnes pratiques et des cas d'utilisation sur la base des lignes directrices de l'EDMO pour des initiatives efficaces en matière d'éducation aux médias⁹² et en appliquant à plus grande échelle les initiatives réussies élaborées et déployées par les **pôles régionaux/nationaux de l'EDMO**, par exemple pour toucher les communautés vulnérables et rurales et les personnes âgées ou pour collaborer avec les médias.

La Commission présentera un **guide de la démocratie de l'Union à l'intention des citoyens**, afin de sensibiliser les citoyens à leurs droits démocratiques en vertu de la législation et des cadres d'action de l'UE et à la manière de les exercer⁹³. Une attention particulière sera accordée aux jeunes.

Afin d'associer les citoyens à l'élaboration de ces mesures relatives à la démocratie, à la citoyenneté et à l'éducation aux médias et à l'habileté numérique, la Commission organisera un **panel de citoyens européens sur la résilience démocratique**.

Actions:

- *élaborer le programme de soutien aux compétences de base 2026 destiné aux écoles, y compris en ce qui concerne la citoyenneté et les compétences numériques;*
- *mettre à jour les lignes directrices à l'intention des enseignants et des éducateurs sur la désinformation et l'habileté numérique;*
- *élaborer un cadre de compétences en matière de citoyenneté de l'Union ainsi que des lignes directrices visant à renforcer l'éducation à la citoyenneté dans les écoles;*

⁹¹ La stratégie européenne pour une union de la préparation appelait à intensifier les travaux sur l'éducation aux médias et l'habileté numérique, y compris dans le contexte du bouclier européen de la démocratie et de la feuille de route sur l'avenir de l'éducation et des compétences numériques pour 2030 afin de renforcer l'esprit critique et la résilience face à la désinformation et aux cybermenaces dès le plus jeune âge. Plusieurs États membres disposent de programmes nationaux pour atteindre ces objectifs. Par exemple, le Luxembourg a adopté un plan d'action national en faveur de l'inclusion numérique en 2021 et Malte dispose d'une stratégie en matière d'éducation numérique pour la période 2025-2030.

⁹² Voir <https://edmo.eu/areas-of-activities/media-literacy/raising-standards-the-edmo-guidelines/>.

⁹³ L'accent sera mis sur les droits au titre du règlement sur les services numériques, du règlement sur l'IA, de la directive «Services de médias audiovisuels», du règlement sur la publicité à caractère politique, des droits électoraux de l'UE et d'autres cadres pertinents.

- *aider les États membres à élaborer, développer ou mettre en œuvre des plans d'action nationaux ou régionaux en matière d'éducation aux médias;*
- *mettre en place des mesures en matière d'éducation aux médias, en fixant de nouvelles priorités et en renforçant la communauté de l'éducation aux médias;*
- *élaborer un guide de la démocratie de l'Union à l'intention des citoyens;*
- *organiser un panel de citoyens européens sur la résilience démocratique.*

2.4.2. Promouvoir l'engagement et la participation des citoyens

De nouvelles méthodes constructives de participation, de délibération et d'engagement des citoyens, toutes générations confondues⁹⁴, offrent aux citoyens des moyens supplémentaires de participer aux débats démocratiques et à l'élaboration des politiques publiques, en enrichissant les délibérations par des perspectives diverses, comme l'a montré la conférence sur l'avenir de l'Europe, et en renforçant la démocratie représentative fondée sur les élections.

Au niveau de l'UE, la Commission utilise plusieurs outils pour associer les citoyens de l'UE à l'élaboration de ses politiques, à commencer par les initiatives citoyennes européennes, un outil unique de définition des priorités permettant aux citoyens de présenter leurs idées d'actions à mener par l'UE. Les **panels de citoyens européens** et la **plateforme de participation des citoyens** sont devenus des ressources importantes pour éclairer et soutenir l'élaboration des politiques, renforcer la résilience démocratique et favoriser la citoyenneté européenne, et leur utilisation au niveau de l'UE et dans les États membres sera encouragée. La Commission étudiera les possibilités d'ouvrir sa plateforme de participation des citoyens ou de permettre son interopérabilité avec les administrations publiques nationales, régionales et locales.

La Commission travaillera en étroite collaboration avec les organes et entités concernés, tels que le Comité européen des régions, le Comité économique et social européen et les parties prenantes⁹⁵, afin de renforcer un **réseau d'autorités nationales en matière de participation des citoyens**, avec des points focaux nationaux, en s'appuyant en particulier sur le centre de compétences virtuel en matière de démocratie participative et délibérative de la Commission⁹⁶. Les travaux de ce réseau se concentreront sur le niveau local, l'autonomisation des jeunes et le dialogue intergénérationnel, en fournissant un soutien pratique et en promouvant les outils pertinents pour les autorités nationales. Dans ce cadre, la Commission soutiendra l'élaboration d'un **programme de formation** destiné aux États membres sur la participation des citoyens dans toutes les langues officielles de l'UE.

La Commission garantira un accès plus large aux informations sur la participation des citoyens au moyen d'un **portail multilingue** de ressources au niveau de l'UE, afin de diffuser plus largement les

⁹⁴ Il s'agit notamment de panels de citoyens intergénérationnels, d'assemblées de citoyens, de budgétisation participative, de planification participative ou de nouveaux outils et plateformes numériques de technologie civique, qui complètent des pratiques telles que des consultations publiques ou des enquêtes.

⁹⁵ La stratégie de l'UE en faveur de la société civile proposera des mesures visant à collaborer avec les États membres pour renforcer la participation des organisations de la société civile, en donnant également suite à la recommandation de 2023 en ce qui concerne ces acteurs, tandis que les actions menées dans le cadre du bouclier de la démocratie sont axées sur la participation des citoyens.

⁹⁶ Ce centre soutient des projets participatifs et délibératifs au niveau de l'UE et associant les pays candidats et les candidats potentiels, en proposant une variété de ressources, de formations, d'événements en présentiel, de laboratoires de citoyens et une communauté de pratique disposant d'une expertise pluridisciplinaire dans toute l'UE.

outils et les informations sur la participation démocratique, en vue d'une utilisation à tous les niveaux dans l'ensemble de l'UE, y compris par les administrations publiques, les parties prenantes et les citoyens, en centralisant les informations recueillies par l'intermédiaire du réseau des autorités nationales sur la participation des citoyens et dans le cadre du centre de compétences en matière de démocratie participative et délibérative.

Il convient de promouvoir des outils numériques innovants afin de compléter et de soutenir les échanges personnels. La Commission stimulera l'innovation dans les plateformes en ligne qui permettent la participation à la démocratie (technologie civique⁹⁷), y compris les plateformes numériques locales soutenant l'engagement démocratique, en tirant parti de l'IA à des fins participatives. Afin de lancer un dialogue avec le secteur de la technologie civique, la Commission organisera un **hackathon de la technologie civique** pour présenter des projets innovants et mettra en place un **pôle européen de la technologie civique**⁹⁸, qui constituera un point de contact complet et multilingue proposant des informations, des ressources et des outils sur la technologie civique⁹⁹. La Commission soutiendra des projets pilotes dans ce domaine dans le cadre des programmes de financement pertinents de l'UE, en associant les autorités locales, les communautés et les jeunes entreprises technologiques afin de mettre au point des solutions modulables, y compris dans les zones rurales¹⁰⁰. Dans le cadre de ces axes de travail, une attention particulière sera accordée à l'accessibilité et à l'interopérabilité des outils de technologie civique.

La **participation** et la consultation **des jeunes** à tous les niveaux garantissent que les politiques et les décisions tiennent compte des perspectives et des besoins de la jeune génération, qui devra vivre avec leurs conséquences à long terme. Stimuler l'engagement des jeunes, de manière inclusive, favorise également un sentiment de responsabilité civique, en encourageant la participation tout au long de la vie à la société et à la démocratie. Les jeunes jouent un rôle central dans les efforts déployés par la Commission pour associer les citoyens à l'élaboration de ses politiques, notamment par l'intermédiaire du comité consultatif des jeunes auprès de la présidence. Des **dialogues stratégiques en faveur de la jeunesse** seront organisés entre les commissaires et les jeunes **sur la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie**. La **boîte à outils de participation au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse**, créée avec les conseils nationaux de la jeunesse, sera adaptée pour toucher davantage de jeunes et sera promue par l'intermédiaire du portail européen de la jeunesse afin de stimuler plus largement la participation des jeunes. L'**initiative «Voices of the Future»** visera à créer un forum européen pour l'équité intergénérationnelle dans la démocratie, en tant qu'espace inclusif où les citoyens de tous âges pourront se rencontrer pour façonner les choix à long terme de l'Europe.

⁹⁷ La technologie civique peut être définie comme l'utilisation des technologies numériques pour renforcer la démocratie en permettant au public d'être informé, de participer à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques et d'accroître la réactivité et la responsabilité des gouvernements (voir les documents d'orientation sur la gouvernance publique n° 72 de l'OCDE de 2025).

⁹⁸ Il sera connecté au portail «Europe interopérable», qui a été créé par le règlement (UE) 2024/903 et donne accès aux solutions d'interopérabilité et aux solutions à code source ouvert utilisées par les administrations publiques en Europe. Il accueille déjà des exemples d'outils à code source ouvert pour la participation citoyenne.

⁹⁹ À ce titre, il soutiendra la visibilité des outils de technologie civique et le partage d'expertise et de connaissances dans l'ensemble de l'écosystème de la technologie civique, et encouragera la sensibilisation à ce secteur parmi les autorités nationales et locales.

¹⁰⁰ Sur la base du cadre d'interopérabilité européen, un modèle d'évaluation sera créé pour évaluer le niveau de maturité de l'interopérabilité des plateformes de technologie civique et aider les plateformes en ligne à recenser les domaines à améliorer.

Actions:

- *promouvoir la participation des citoyens et des jeunes, notamment en renforçant un réseau d'autorités nationales sur la participation des citoyens, au moyen d'un programme de formation et d'un portail multilingue de ressources au niveau de l'UE;*
- *mettre en place un pôle de technologie civique européen pour soutenir le secteur de la technologie civique.*

2.4.3. Renforcer la démocratie par des actions menées dans l'ensemble de la société

Pour renforcer encore la démocratie, il est nécessaire d'apporter un soutien durable aux acteurs et aux communautés engagés, de reconnaître et d'amplifier leurs initiatives et de présenter les bonnes pratiques qui illustrent des approches innovantes. Une attention particulière doit être accordée aux régions caractérisées par un faible engagement civique et politique.

Pour relever les défis croissants tels que la fragmentation sociale, l'isolement numérique et le recul de la confiance dans les institutions publiques, la Commission encouragera les approches de renforcement des communautés. En collaboration avec les autorités locales et les réseaux dans l'ensemble de l'UE, y compris le **réseau européen de conseillers locaux**, la Commission encouragera et soutiendra les initiatives locales qui rassemblent des personnes d'âges et d'horizons différents et qui renforcent les liens locaux et les espaces publics inclusifs, notamment par le sport, la musique, la narration et la collaboration.

La démocratie locale, l'inclusion et les approches participatives figurent parmi les valeurs et principes fondamentaux du nouveau Bauhaus européen. Celui-ci soutiendra la démocratie locale au moyen d'initiatives concrètes qui promeuvent des approches innovantes en matière d'engagement communautaire au niveau des quartiers. Il s'agit notamment de renforcer la participation des communautés et les liens intergénérationnels, ainsi que de faire progresser les approches collaboratives pour des espaces publics et des quartiers inclusifs.

Les centres EUROPE DIRECT de la Commission feront office de micropôles locaux de la démocratie, des espaces ouverts et vivants où les communautés se réunissent, échangent et agissent ensemble, soutenant un dialogue inclusif ancré dans leurs réalités quotidiennes. En partenariat avec les autorités locales, ils peuvent accueillir des activités qui transforment le débat en expériences partagées, des soirées communautaires au partage des compétences des quartiers en passant par les podcasts locaux¹⁰¹.

Afin d'encourager davantage d'échanges et de synergies entre les parties prenantes actives dans le domaine de l'innovation démocratique, du partage des bonnes pratiques et de la visibilité de leurs projets, la Commission organisera un **événement à haut niveau** sur la démocratie et accordera un **prix annuel de l'innovation démocratique**¹⁰². La présentation de projets liés à la démocratie accroît leur visibilité auprès des donateurs privés et des organisations philanthropiques qui sont encouragées à jouer un rôle de plus en plus important.

¹⁰¹ Les ambassadeurs de l'engagement des citoyens, anciens étudiants des panels de citoyens européens, pourraient partager leur expérience et contribuer à promouvoir la participation citoyenne.

¹⁰² Qui pourrait être ouvert à des projets concrets dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les candidats potentiels.

La Commission lancera des **campagnes de sensibilisation** spécifiques pour expliquer pourquoi la démocratie est importante et comment tous les citoyens, y compris les jeunes, peuvent exercer leurs droits démocratiques et faire entendre leur voix¹⁰³.

Le **secteur privé** a également un rôle à jouer dans la promotion et le maintien de la démocratie, qui est fondamentale pour un environnement des entreprises équitable et efficace et pour la prospérité économique. De même, une économie prospère est essentielle pour que la démocratie puisse prospérer. La Commission encouragera les entreprises privées et les associations professionnelles à partager les bonnes pratiques, à prendre des engagements volontaires dans ce domaine et à créer une **coalition d'entreprises pour la démocratie**¹⁰⁴.

Actions:

- *organiser un événement à haut niveau sur la démocratie et un prix annuel de l'innovation démocratique;*
- *déployer des campagnes de sensibilisation spécifiques de la Commission;*
- *soutenir les engagements volontaires du secteur privé en faveur de la création d'une coalition d'entreprises pour la démocratie.*

2.4.4. Préserver la prise de décision fondée sur des données probantes

L'élaboration de politiques fondées sur des données probantes garantit que les institutions, les débats et la prise de décision sont ancrés dans des processus factuels, transparents et responsables et des données impartiales fondées sur la liberté de la recherche scientifique, favorisant ainsi la confiance et la légitimité dans la gouvernance. Afin de garantir des processus consultatifs scientifiques efficaces et démocratiques et un soutien scientifique aux politiques publiques, il est nécessaire de promouvoir le respect des normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité dans le domaine de la recherche. Il est également essentiel de favoriser la participation des citoyens à la science et leur confiance dans cette dernière et de garantir l'existence de systèmes de conseil solides et indépendants. Dans cette optique, la Commission adoptera une **recommandation sur les preuves scientifiques et leur utilisation dans l'élaboration des politiques publiques**.

La liberté de la recherche scientifique est un élément essentiel de la liberté académique et est indispensable pour générer des connaissances et des données fiables. Si l'on protège la faculté qu'ont les chercheurs et les universitaires d'explorer, de remettre en question et d'innover en toute indépendance, ceux-ci font en sorte que les données probantes utilisées pour l'élaboration des politiques soient crédibles et impartiales. Ces valeurs sont également une condition préalable pour que les établissements d'enseignement supérieur accomplissent leur mission académique et sociétale, en favorisant et en promouvant les discours publics grâce à l'expertise et aux données factuelles qu'ils apportent, et elles sont essentielles à la résilience démocratique. Le futur **acte législatif sur l'espace européen de la recherche** réaffirmera la liberté de la recherche scientifique dans le droit de l'UE, en tant qu'élément essentiel des valeurs académiques. La liberté des arts et la protection des artistes et

¹⁰³ Les ambassadeurs de l'engagement des citoyens, anciens étudiants des panels de citoyens européens, pourraient partager leur expérience et contribuer à promouvoir la participation citoyenne.

¹⁰⁴ Soutenue par un atelier de démarrage et par une étude sur les possibilités de contribution des milieux d'affaires.

des institutions culturelles, telles qu'abordées dans la boussole culturelle pour l'Europe, constituent également un élément important du tissu et de la résilience démocratiques.

Sur la base de la recommandation du Conseil de 2024 sur le renforcement de la sécurité de la recherche¹⁰⁵, la Commission évalue également les possibilités de mettre en place un **centre européen d'expertise en matière de sécurité de la recherche** afin de renforcer la base factuelle pour l'élaboration des politiques en matière de sécurité de la recherche et de favoriser une communauté de pratiques transeuropéenne.

Plus généralement, le Centre européen pour la résilience démocratique pourrait également faciliter les **échanges d'expériences en matière de renforcement de la résilience démocratique**, telles que les **bonnes pratiques en matière de renforcement des communautés**, les initiatives en matière d'**éducation aux médias** et les actions de **préparation**.

Actions:

- *adopter une recommandation de la Commission sur les preuves scientifiques et leur utilisation dans l'élaboration des politiques publiques;*
- *inscrire la liberté de la recherche scientifique dans le droit de l'Union dans le cadre de l'acte législatif sur l'espace européen de la recherche;*
- *évaluer les possibilités de mettre en place un centre européen d'expertise en matière de sécurité de la recherche.*

3. Investir dans la démocratie, c'est investir dans notre avenir

Un soutien financier est essentiel pour réaliser les priorités du bouclier européen de la démocratie dans l'immédiat et à long terme. Plusieurs programmes de financement de l'UE sont pertinents à cet égard. Le **programme «Europe créative»** fournit des financements pour soutenir les médias, le journalisme, l'habileté numérique et l'éducation aux médias. Le **programme pour une Europe numérique** soutient les collaborations pluridisciplinaires pour lutter contre la désinformation en finançant l'EDMO, y compris ses pôles régionaux, et le réseau européen de vérificateurs de faits. **Horizon Europe** soutient la recherche, l'innovation et l'expérimentation afin de renforcer la démocratie et la gouvernance et de développer l'innovation démocratique. Le programme **«Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV)** protège et promeut les valeurs de l'Union et encourage l'engagement des citoyens et leur participation à la vie démocratique de l'Union.

Le pilier «réaction rapide» de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale soutient le journalisme indépendant et renforce les capacités de lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans les situations de crise. D'autres programmes, tels que le **programme «Justice»** et **Erasmus+**, renforcent la démocratie en atteignant leurs principaux objectifs. Les facilités pour l'Ukraine, les Balkans occidentaux et la Moldavie permettent de verser des fonds sous réserve de la réalisation de réformes structurelles visant à renforcer la démocratie, avec un soutien aux organisations de la société civile, aux médias indépendants, à l'éducation aux médias et à la résilience face aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et aux menaces hybrides. La Commission examinera en priorité les aspects liés à la démocratie lors de la programmation de ces

¹⁰⁵ Recommandation du Conseil du 23 mai 2024 sur le renforcement de la sécurité de la recherche, C/2024/3510.

fonds pour la période restante au titre de l'actuel cadre financier pluriannuel (CFP). Il convient d'envisager des financements innovants, tels que des microsubventions pour des initiatives locales, des instruments financiers tels que des garanties, des prêts et des fonds propres, ainsi que la promotion et la rationalisation du financement participatif.

Il convient d'encourager le financement privé. Par exemple, des fonds de capital-investissement peuvent déjà être utilisés pour réduire les risques liés à des projets créatifs dans le secteur audiovisuel en finançant l'élaboration et la distribution de films, de contenus médiatiques ou d'initiatives culturelles. Cette réduction des risques pourrait s'appliquer à de futurs projets soutenant les médias et le journalisme indépendants. Des événements de collecte de fonds pourraient stimuler les contributions philanthropiques et les collaborations avec des fondations privées afin de renforcer le soutien financier au bouclier européen de la démocratie.

Dans le cadre du prochain **CFP pour la période 2028-2034**, la Commission a proposé un certain nombre de programmes visant à contribuer aux objectifs du bouclier européen de la démocratie. Le financement proposé couvrirait le soutien à un large éventail de priorités et d'acteurs, y compris des médias libres et indépendants, le travail des organisations de la société civile, l'éducation et la résilience démocratique globale. En particulier, **AgoraEU** vise à promouvoir des valeurs communes, y compris la démocratie, et à soutenir la diversité culturelle européenne, les secteurs de l'audiovisuel et de la création, la liberté des médias ainsi que la participation de la société civile. Le nouveau volet **MEDIA+** dans le cadre d'**AgoraEU** fournirait un soutien global au journalisme et aux médias d'information libres et indépendants, protégerait et promouvoirait la liberté des médias, renforcerait la viabilité financière des médias et soutiendrait l'éducation aux médias ainsi que la détection de la désinformation et la lutte contre celle-ci. Le volet **CERV+** d'**AgoraEU** entend soutenir la mise en œuvre du bouclier de la démocratie en favorisant des processus électoraux libres, équitables et inclusifs et en renforçant la participation des citoyens à la vie démocratique et civique de l'Union et leur engagement dans celle-ci. D'autres actions de soutien importantes seraient financées par le **programme «Justice»¹⁰⁶, Horizon Europe¹⁰⁷, Erasmus+¹⁰⁸, le Fonds européen pour la**

¹⁰⁶ Le prochain programme «Justice» proposé vise à renforcer la démocratie en promouvant et en soutenant la formation des magistrats et du personnel judiciaire en vue de favoriser la démocratie et d'assurer la mise en œuvre cohérente et efficace des instruments juridiques pertinents de l'UE.

¹⁰⁷ Le prochain programme Horizon Europe proposé par la Commission continuera de soutenir la recherche visant à renforcer la démocratie et les valeurs démocratiques, en promouvant l'engagement civique, en favorisant des sociétés résilientes et pluralistes et l'intégrité de l'espace de l'information et du paysage médiatique et en luttant contre la désinformation.

¹⁰⁸ Le prochain programme Erasmus+ proposé par la Commission mettrait particulièrement l'accent sur le soutien à l'éducation et à l'engagement civiques, aux valeurs de l'UE, à la résilience de la société et à l'éducation aux médias, dans le plein respect de la compétence des États membres en ce qui concerne la définition des programmes scolaires et universitaires et l'organisation de leurs structures éducatives, y compris au moyen d'activités d'apprentissage non formel et informel soutenant la participation des jeunes et leur apprentissage sur la participation à la démocratie.

compétitivité¹⁰⁹, l'instrument «Europe dans le monde»¹¹⁰ et les plans de partenariat national et régional¹¹¹.

La résilience démocratique et la défense se renforcent mutuellement. Les **dépenses de défense** pourraient également être considérées comme un moyen de soutenir la résilience démocratique, par exemple en investissant dans la cybersécurité, la prévention des menaces hybrides ou la protection des infrastructures critiques et des institutions démocratiques contre les ingérences extérieures. La résilience de l'UE dans le domaine de la défense et les actions de lutte contre les menaces hybrides renforcent la résilience démocratique, notamment en stimulant l'excellence technologique de l'Europe en matière de cyberdéfense et le développement de technologies de pointe. Le soutien financier de l'UE au titre du **Fonds européen de la défense**, d'**Horizon Europe**, du **programme pour une Europe numérique**, de l'**instrument SAFE** («Agir pour la sécurité de l'Europe») et du futur CFP dans le cadre du **programme pour l'industrie européenne de la défense** proposé est essentiel à cet égard.

4. Conclusions

La présente communication sur le bouclier européen de la démocratie expose une approche stratégique pour préserver, renforcer et promouvoir la démocratie dans l'UE à long terme. Elle souligne la détermination de la Commission à renforcer la résilience démocratique dans l'ensemble de l'Union et sa volonté de collaborer avec les autres institutions et organes de l'UE, les États membres de l'UE, les partenaires du voisinage de l'UE, les parties prenantes concernées ainsi que les citoyens afin de relever les défis auxquels la démocratie est confrontée.

Dans le cadre de cette approche stratégique, plusieurs actions sont annoncées, qui seront progressivement mises en œuvre d'ici à 2027. Les États membres joueront un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs, et la Commission poursuivra ses efforts pour garantir une appropriation commune.

Afin d'assurer le suivi politique de la mise en œuvre de la présente communication, la Commission informera régulièrement le Parlement européen et le Conseil. Elle organisera un forum ministériel annuel à haut niveau afin de faire le point sur les actions déployées dans le cadre du bouclier européen de la démocratie et de faciliter le partage des bonnes pratiques, grâce à la participation d'acteurs tant

¹⁰⁹ Le Fonds européen pour la compétitivité proposé soutiendrait le secteur de la sécurité civile dans des domaines tels que la lutte contre les menaces hybrides.

¹¹⁰ Dans les régions concernées par l'élargissement et les régions du voisinage oriental, l'instrument «Europe dans le monde» proposé fournira des outils pour promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En outre, l'instrument «Europe dans le monde» soutiendra les progrès accomplis par les pays candidats et les candidats potentiels dans leur rapprochement avec les normes de l'UE, conformément au principe de la «priorité aux fondamentaux» de l'élargissement. Dans ce contexte, une attention particulière sera également accordée au renforcement de l'indépendance des médias et de l'éducation aux médias, ainsi qu'au renforcement de la résilience face aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et aux menaces hybrides.

¹¹¹ Les plans de partenariat national et régional, mis en œuvre dans le respect des principes de gouvernance et de partenariat à plusieurs niveaux, peuvent soutenir les capacités des États membres à lutter contre la grande criminalité organisée, notamment en ce qui concerne les menaces hybrides telles que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et les mesures qui renforcent la gouvernance démocratique, par exemple en améliorant la transparence, en favorisant le dialogue civique, en soutenant la société civile et en renforçant l'état de droit.

institutionnels que non institutionnels. Elle dialoguera également avec les interlocuteurs et les parties prenantes aux niveaux national et local. D'ici la fin de son mandat, la Commission fera le point sur la mise en œuvre et l'incidence des actions prévues dans la présente communication.

Le bouclier européen de la démocratie fait partie intégrante de l'approche proactive adoptée par la Commission pour défendre et faire respecter les valeurs de l'UE. La Commission a pris des mesures fortes pour préserver et promouvoir l'état de droit et les droits fondamentaux dans l'UE, notamment au moyen du **rapport annuel sur l'état de droit** et des rapports annuels sur l'application de la **charte des droits fondamentaux de l'UE**. La protection et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie constituent également une priorité essentielle de l'action extérieure de l'UE, comme le souligne le **plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2027**. La **stratégie de l'UE en faveur de la société civile**¹¹² complète ces efforts en promouvant un dialogue renforcé avec les organisations de la société civile et en favorisant un espace civique prospère dans l'ensemble de l'UE.

La démocratie est un engagement quotidien que nous devons protéger, cultiver et ne jamais tenir pour acquis. L'UE reste fermement déterminée à défendre la démocratie et à promouvoir les valeurs, les institutions et les processus démocratiques, face aux défis externes et internes croissants. Ce que nous avons mérité d'être préservé, et nous le ferons avec toute la force et l'unité nécessaires, en bâtissant des démocraties fortes et résilientes.

¹¹² Communication de la Commission européenne intitulée «Stratégie de l'UE visant à soutenir et protéger la société civile, ainsi qu'à lui donner les moyens d'agir», COM(2025) 790 final.